



Les mémoires autour du conflit « Méthadoux » : de Villedoux à Sainte-Soulle (2008-2022)

Rapport de recherche

Produit par **Flandrine Lusson**, chercheure postdoctorale au sein de la Chaire Participations
Médiation Transition citoyenne

La Rochelle Université

Un rapport mandaté et financé par la SEnRgies

06 Mai 2026

Table des matières

Synthèse du rapport	3
Introduction	6
Revue des écrits	8
La méthanisation : définition	8
La construction et la transformation d'une filière	9
Les enjeux de la méthanisation.....	10
La méthanisation : un projet lourd porté par un collectif d'acteurs.....	11
L'enjeu de la localisation des projets ou l'effet de territoire ?	14
La question de la justice distributive et procédurale	16
Le paysage, un prétexte et un sujet à réinsérer dans une logique plus vaste	18
Méthodologie.....	20
Les outils de collecte des données	20
Démarche méthodologique	21
Résultats	24
Retours sur la chronologie du projet.....	24
Les discours : localisation, impacts, déficit démocratique	32
<i>Villedoux : captation des ressources par un acteur extérieur et déficit démocratique : ..</i>	<i>32</i>
<i>Le transfert de l'opposition à Sainte-Soulle et son renforcement :</i>	<i>37</i>
Les impacts de relations interpersonnelles	40
<i>Des histoires interfamiliales qui ont ressurgies :</i>	<i>40</i>
<i>Des compétitions politiques :.....</i>	<i>42</i>
Des interconnaissances entre acteurs issues du monde de la politique municipale qui ont favorisé et défavorisé le projet.....	43
Un manque de soutien d'acteurs politiques à l'échelle de l'agglomération ?	44
Un projet subit	45
Regard sur d'autres cas de projets réussis	47
Conclusion.....	49
Bibliographie.....	52

Synthèse du rapport

Contexte et objectifs de l'étude

Ce rapport a été commandé en septembre 2025 par la SEnRgies, société d'économie mixte (SEM) spécialisée dans le développement des énergies renouvelables pour réaliser une analyse des mémoires du projet de méthanisation Méthadoux afin d'en retracer l'historique, les origines et les raisons de l'émergence et de la persistance du conflit ayant émergé autour du projet. L'enquête s'est déroulée de novembre 2025 à avril 2026. La démarche méthodologique a compris :

- Une revue d'article de presse comprenant 162 articles
- Une revue d'articles de magazines municipaux
- Une analyse de 223 documents d'archives (procès-verbaux de conseils municipaux, documents d'urbanisme, documents judiciaires, etc.)
- 11 entretiens avec des acteurs du projet : porteurs initiaux, opposants, acteurs publics intermédiaires et un élu.

Principaux résultats de l'étude

Méthadoux est un projet de méthanisation porté à la base par un collectif d'agriculteurs de Villedoux et de villes alentours, soutenus par différents acteurs publics (Parc naturel régional du marais Poitevin, ADEME, EPCI, Chambre d'agriculture, etc) et privés (Rhodia puis Idex). Ses débuts remontent à 2008 lorsque la première « vie » du projet Méthadoux se développe sur la commune de Villedoux. Il échoue une première fois en 2012, et est redéveloppé à Sainte-Soulle quelques années plus tard, en 2014, sur la zone d'activité Atlanparc, jusqu'en 2025 où il est définitivement abandonné. Il est à ce jour le seul projet de méthanisation ayant tenté de voir le jour sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

A Villedoux et à Sainte-Soulle, le projet voit naître une opposition structurée en associations. Projet d'abord présenté aux habitants comme un projet local mené par des agriculteurs, l'opposition se structure d'abord autour de la présence d'un industriel, Rhodia Energy, qui arrive dès les débuts du projet en 2009. Dès l'arrivée de Rhodia, le projet change d'échelle et intègre une diversité d'intrants d'origines agricole et non agricole. Les opposants dénoncent un accaparement de ressources au profit d'un industriel et le déficit d'information situé en arrière du projet.

Les porteurs du projet et les membres du Comité de pilotage qui accompagnent le projet ne sont pas encore formés à la mise en place de ce type de projet, naissant à cette période au sein de la région. Le projet évolue rapidement, et change régulièrement. Les acteurs qui le soutiennent manquent d'informations concrètes pour répondre aux questions des habitants concernant les impacts du projet. Les bases sont présentes pour permettre à la contestation sociale de s'immiscer. Le conseil municipal de Villedoux qui soutient le projet au départ, se distancie face à la contestation. Certains membres du conseil municipal soutiennent l'opposition. Les problèmes techniques liés à l'inexistence d'une conduite de gaz à Villedoux contribuent à faire échouer le projet. Trois ans après son démarrage, le projet est donc arrêté une première fois et les porteurs du projet cherchent un nouvel emplacement.

Grâce à l'entretien de relations entre acteurs politiques et agricoles, les porteurs de projet réussissent à contacter plusieurs maires de communes. Le maire de Sainte-Soulle de l'époque souhaite développer sa zone d'activité et accepte que le projet se développe sur sa commune. Comme à Villedoux, les démarches réglementaires débutent avant d'informer la population. Cependant, des représentants de l'association d'opposants de Villedoux décident de prévenir les habitants de Sainte-Soulle de l'arrivée du projet et leurs conseillent de se constituer en association. A peine le projet est initié que les bases d'une nouvelle contestation sociale sont présentes.

Les opposants dénoncent le déficit démocratique autour du projet, son emplacement trop proche des maisons, les risques sanitaires encourus, l'augmentation du trafic routier et l'impact négatif que ce projet aura sur le développement de la zone d'activité qui ne devrait pas, pour eux, devenir une zone industrielle. L'opposition diversifie les modes d'action et mobilise la justice pour s'opposer au projet. La mise en justice arrête le projet pendant plusieurs années. Le projet passe devant plusieurs tribunaux et cours d'appel avant d'être finalement autorisé en 2020. Lors des élections municipales de 2020, un nouveau maire est élu à Sainte-Soulle. L'association d'opposants est relancée, et le maire ne soutient pas le projet. En 2022, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de La Rochelle vote pour la vente de la parcelle à la SAS Méthadoux Energies mais fait face à une forte opposition de maires. Les porteurs du projet, malgré la validation du projet, décident de ne pas poursuivre et la SAS est en processus de dissolution.

Les enseignements du projet Méthadoux

L'analyse des articles de presse, des archives et les entretiens donnent à voir un manque d'informations et de participation citoyenne tout au long du projet. Bien que les porteurs de projet aient suivis la réglementation en la matière, ils n'étaient pas pour autant formés à la mise en place de démarche de concertation et de participation, ce qui a été une limite au projet.

La présence d'un acteur industriel et la communication autour de son soutien au projet – bien qu'il ne possédait qu'une partie du capital de Méthadoux – a porté atteinte au projet dès ses débuts. La littérature sur les projets de méthanisation explique en effet qu'un projet de méthanisation gagne à être porté par des acteurs du territoire, et à être développé de telle sorte que les bénéfices et profits retournent au territoire. Dans le cas de Méthadoux, ces éléments n'ont pas été répondus ou n'ont pas été suffisamment communiqués comme tels à la population, ouvrant la voie à une opposition défendant les intérêts du territoire.

Entre les acteurs, porteurs et opposants, le dialogue a rapidement été rompu. Construit en partie à Villedoux sur des conflits historiques entre habitants au sein d'un village où la promiscuité est forte et le renouvellement de la population est relatif, ces conflits se sont insérés dans le projet, laissant place à des jugements interpersonnels qui n'avaient pas de liens directs avec le procédé de la méthanisation. La crainte ensuite de revoir le conflit se mettre en place à Sainte-Soulle n'a pas encouragé la mise en place d'une démarche de dialogue avec les citoyens, ouvrant la voie, là encore, à la constitution d'un argumentaire contre le projet et son imposition sans l'aval de la population. La proximité entre acteurs politiques et agricoles, qui se retrouvent par ailleurs au sein de comités de structures diverses (Conseil communautaire, chambre

d'agriculture, Parc régional du marais poitevin), a attisé le sentiment d'un projet imposé par le politique, développé à « huit clos », lorsque les impacts et nuisances toucheront directement les habitants.

Du début à la fin du projet Méthadoux, ce n'est pas directement la technique en arrière du projet qui a été dénoncée - bien que la taille des installations, le volume et type d'intrants aient été critiqués par les opposants. C'est surtout la méthode utilisée pour mettre en place le projet et le type d'acteurs impliqués qui ont été à la source de la mobilisation sociale. Tout au long de ce projet, un ensemble de facteurs sociaux et politiques l'ont impacté. La prise en considération de ces facteurs est centrale pour la mise en place de ce type de projets. Méthadoux est un « cas d'école » qui invite à prendre en considération l'importance d'une inscription territoriale cohérente, la nécessité de construire des relations de confiance entre acteurs, et le rôle central de la participation citoyenne dans la réussite des projets.

Au regard de ces résultats, plusieurs enseignements peuvent être proposés :

- Engager la concertation dès l'amont du projet, avant même la définition de ses caractéristiques techniques, afin de construire une vision partagée ;
- Renforcer la transparence de l'information, en explicitant les choix, les contraintes et les incertitudes ;
- Adapter les projets aux spécificités locales, en tenant compte des caractéristiques sociales, économiques et paysagères du territoire ;
- Valoriser les bénéfices locaux, en démontrant l'intérêt du projet pour le territoire et ses habitants ;
- S'appuyer sur les collectivités ou acteurs intermédiaires comme acteurs médiateurs, capables de structurer le dialogue et d'articuler les différentes échelles d'action.

Introduction

En septembre 2025, la SEnRgies, société d'économie mixte (SEM) spécialisée dans le développement des énergies renouvelables au sein de l'Agglomération de La Rochelle, mandate la Chaire Participations Médiation Transition citoyenne de La Rochelle Université pour réaliser une analyse sur les origines et les raisons de la persistance du conflit autour du projet de méthanisation Méthadoux qui a débuté en 2008 sur la commune de Villedoux, située au sein de la Communauté de communes de Marans et s'est déplacé en 2014 sur la commune de Sainte-Soulle, située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Figure 1. Carte de situation



Le projet Méthadoux est le seul projet de méthanisation ayant été tenté sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Mis en œuvre sur deux communes différentes, il a deux fois été abandonné. A l'origine, Méthadoux est un projet porté par un collectif d'agriculteurs. Il a inclus des partenaires publics et privés à différents moments, locaux, régionaux et nationaux. Deux associations d'opposition au projet se sont créées, une dans chaque ville. En 2022, le dernier site sur lequel le projet devait se mettre en place est revendu. La SAS Méthadoux Energies, à l'origine du projet, est actuellement en processus de dissolution.

Ce projet est un projet de territoire, localisé et imbriqué dans les réalités territoriales de deux communes, l'une péri-urbaine et en extension, l'autre rurale et en déperdition d'habitants. Deux réalités géographiques, sociales et politiques distinctes, et pourtant un même conflit qui émerge avec des modalités d'actions, des discours et des typologies d'acteurs similaires. Tout en étant localisé, ce projet s'intègre également dans des dynamiques politiques plus vastes, la réalité

d'une agglomération et d'une Communauté de commune aux contextes socio-spatiaux disparates, et des politiques publiques incitatives pour la production d'énergies renouvelables mais qui vivent des difficultés à se territorialiser et à être appropriées par les populations locales.

Le projet Méthadoux a eu plusieurs vies, une dans chaque municipalité, et au sein de ces municipalités, il a été révisé à plusieurs reprises. A ses prémices en 2008, peu de projets se développaient en France. Ce n'est qu'au tournant des années 2015 que la méthanisation devient une énergie renouvelable incitée par les politiques publiques, et intégrée dans les stratégies des Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET). Les deux territoires sur lesquels a été tenté le projet Méthadoux, la Communauté de Commune de Marans et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CDA), sont dominés par l'agriculture : 64% du territoire de la CDA et 77,5% de la Communauté de Commune de Marans. Leur production en énergie renouvelable est différente. Tandis que pour la CDA, celle-ci stagne depuis 2017, et que le ratio d'ENR consommée par habitant a diminué de 4% en 2019 et de 11% en 2020 - 23% de l'énergie renouvelable produite sur le territoire de la CDA est renouvelable - (Communauté d'Agglomération de La Rochelle 2024, p.36), celle de la Communauté de Commune de Marans est inférieure (20%) mais tend à augmenter, en particulier orienté autour de la production de biomasse et l'éolien (Aunis Atlantique 2019).

Aucun de ces territoires ne comptent de projets de méthanisation à l'heure actuelle. Pourtant, le développement de la méthanisation, pour la production d'électricité ou de biogaz font partie des stratégies de transition énergétique à l'horizon 2050 des deux territoires. Dans d'autres territoires, proches, et plus lointains, la méthanisation est un sujet moins conflictuel (Rui, Bouzin et Samson 2023). Plusieurs facteurs favorisent l'appropriation de cette pratique, mais son analyse dépend de chaque territoire. Pour comprendre les raisons de l'échec d'un projet, une analyse localisée, prenant en compte les spécificités territoriales – sociales, spatiales, politiques, économiques - d'intégration du projet est nécessaire. Néanmoins, les études sur les conflits autour des projets de méthanisation ne sont pas nouvelles (Suraud et Camguilhem 2018 ; Boudin 2020 ; Dziebowski et Hamman 2025). D'un territoire à l'autre, des similitudes apparaissent dans les raisons à l'origine des conflits : la localisation, la participation citoyenne, les partenariats avec des acteurs privés, le contexte politique locale, le manque de communication. Ces éléments ont été en particulier soulevés dans une étude menée par Rui, Bouzin et Samson (2023) sur les conflits relatifs aux projets de méthanisation en Nouvelle-Aquitaine, étudiant 16 projets réussis et en échec, dont le projet Méthadoux, sur lequel deux entretiens ont été réalisés avec un porteur du projet et un élu. Cette étude ne permet cependant pas de comprendre la persistance du conflit sur plus d'une décennie ni son transfert d'un territoire à l'autre, et le rôle prépondérant joué par les relations interpersonnelles dans la construction et l'évolution du double conflit ayant entouré le projet qui sera détaillé dans le cadre de ce rapport.

Ce rapport se divise en trois parties. La première partie revient sur les connaissances actuelles sur la méthanisation, en orientant sur les études en sciences sociales s'étant intéressé plus spécifiquement aux conflits en arrière de ce type de projets. La seconde partie présente la méthodologie utilisée pour analyser le projet et le conflit autour du projet Méthadoux : analyse des articles de presse (2006-2023), des archives du projet, et d'entretiens réalisés avec les

porteurs et opposants au projet. La troisième partie présente les résultats de l'analyse des données collectées.

Revue des écrits

La méthanisation : définition

La méthanisation est un processus de biodégradation de matières organiques en absence d'oxygène (anaérobie), grâce au travail de bactéries. La matière produite est transformée en biogaz (mélange de méthane et de dioxyde de carbone à 60/40) et en digestat (résidu de fermentation) (Béline, Dabert, Peu, Girault 2010). A l'échelle nationale, elle est valorisée comme source de production d'énergies renouvelables permettant de réduire la production d'énergies fossiles fortement émettrices en gaz à effet de serre (Bourdin 2020). A l'échelle locale, elle est valorisée comme source de développement économique local, et d'approvisionnement énergétique de proximité (Anzalone et Retiere 2018). Pour les agriculteurs – premiers porteurs de projets - elle permet la réduction de l'usage d'instantanés chimiques, de pesticides, la gestion des effluents d'élevage et la production d'un revenu complémentaire (Arciniega, Dobigny et Jutteau 2023). La méthanisation est reconnue pour diminuer de 50% les émissions de gaz à effet de serre liées au méthane dégagé par les ruminants (Pacaud, Le Roux et Feidt 2013). En rassemblant plusieurs problématiques de la transition écologique et énergétique (Anzalone et Retiere 2018), le développement de la méthanisation s'insère dans les objectifs du Plan Climat et de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) française d'atteinte de la neutralité carbone d'ici à 2050 (Levet 2020).

Il existe trois processus de valorisation du biogaz (Grouiez 2021, p.43) :

- La cogénération (injection du biogaz dans un moteur afin de produire de l'électricité, mais avec perte de chaleur – 20% environ - et donc d'énergie). Elle impose l'installation d'un transformateur et le raccordement au réseau électrique. Elle peut être directement injectée à l'échelle d'une chaudière ou de systèmes électriques de bâtiments communaux à condition que le système technique soit en place. En France, l'électricité est rachetée à prix fixe par les distributeurs.
- L'injection dans les réseaux de distribution ou de transport de gaz. Cela impose l'installation d'une station de purification et d'odorisation pour répondre aux normes d'injection dans les réseaux de gaz public ainsi qu'un raccordement aux réseaux de gaz local. Le gaz est racheté à prix fixe.
- En carburant pour les véhicules.

De son côté, le digestat est le résultat de la transformation de l'azote organique en azote minéral, autrement dit de gaz en matière proche du compost. Il est utilisé pour l'épandage agricole à la place de fertilisants chimiques (Bourdin 2020). Pour un résultat optimal, il est intéressant d'approvisionner le méthaniseur par un mixe d'intrant, entre effluents d'élevages et substrats de culture (par exemple 80/20) (Pacaud, Le Roux et Feidt 2013). La forme liquide du digestat lui confère une valeur fertilisante supérieure à sa forme brute (plus facilement assimilable par les plantes, tout en s'infiltrant mieux dans les sols) (Sadet-Bourgeteau, Maron, Ranjard 2020). Les déchets peuvent être issus de gisements multiples : déchets verts, déchets ménagers,

restauration collective, industrie, effluents d'élevage, culture intermédiaire, boues de stations d'épuration (Béline et al. 2012 in Bourdin 2020). Cependant, certains intrants ont un pouvoir méthanogène plus important (Levet 2020).

Il existe trois principaux types de projets de méthanisation (Couturier 2013 ; Anzalone et Retiere 2018) :

- Les projets de « méthanisation à la ferme » (porté par un agriculteur sur sa production), autrement appelé « micro-méthanisation » (Levet 2020)
- Les projets de « petits collectifs » portés par un collectif d'agriculteurs
- Les projets de « méthanisation collective territoriale » portés par un groupe de plusieurs acteurs : publics (communes, EPCI, département, région, chambre d'agriculture, PNR), associatifs (association d'agriculteurs, syndicat agricole, association d'énergie renouvelable), privés (SCOP, SEM, entreprise). Chaque acteur possède des intérêts différents (Anzalone et Retiere 2018).

Jusqu'en 2013, les projets de petits collectifs et de méthanisation collective territoriale sont encore peu nombreux. En 2012, le territoire français comptait moins de 50 unités de méthanisation en fonctionnement, principalement « à la ferme », tandis qu'en Allemagne il y en avait environ 7 000 (Pacaud, Le Roux et Feidt 2013). En 2018, la France est au 9^e rang des pays européens producteurs de biogaz. 1 300 unités de méthanisation sont comptabilisées en 2022 en France par l'ADEME (Arciniega, Dobigny et Juttau 2023). D'ici à 2030, 10% de la consommation de gaz française devrait être issue de la production de biogaz (ADEME 2022).

La construction et la transformation d'une filière

Les scientifiques commencent à s'intéresser au processus de la méthanisation au XVII^e siècle mais son utilisation est plus ancienne. En France, les installations se développent à partir des années 1970-1980 (d'abord dans la région Grand Est et le département des Ardennes) et donnent lieu aux premières publications scientifiques françaises (Béline, Girault, Peu, Trémier, Tégli, Dabert, 2012). En Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas et au Danemark, elle y est développée depuis plus longtemps.

Dans les années 1980-1990, la politique énergétique française amène rapidement au déclin de ce procédé favorisant le développement d'autres énergies, en particulier nucléaire. Ce n'est que dans les années 2000 que la méthanisation revient au gout du jour, avec des projets portés par des agriculteurs, encouragé par les politiques publiques et encadré par de nouvelles normes¹ (Bouzin 2024).

¹ A partir 2009, la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) encadre l'installation d'unités de méthanisation, régule le tonnage et la nature des intrants. Dépendamment de leur taille, les règles changent. Pour les installations traitant moins de 30 tonnes/jour de déchets, seulement une déclaration à l'ICPE est nécessaire, pour les volumes de 30 à 50 tonnes/jour, elles sont soumises au régime d'enregistrement (dépôt d'un dossier technique et phase de consultation et d'information du public nécessaire). Au-delà de 50 tonnes/jour, une étude de dangers, une étude d'impacts et une enquête publique sont obligatoires. Chaque projet doit passer par plusieurs étapes : un examen par l'administration, une enquête publique et de

A partir des années 2010, la méthanisation est reconnue en France en tant qu'activité agricole et l'injection de biométhane dans les réseaux de gaz naturel est autorisée (Suraud et Camguilhem, 2018). Les politiques publiques françaises incitent une production « territorialisée » des énergies renouvelables, éloignée de l'héritage traditionnel de production centralisée. Les territoires ruraux, perçus comme des hauts-lieux de concentration de ressources (Mazaud et Pierre 2019), deviennent les territoires orientés pour la production énergétique et le développement de programmes et politiques territorialisées. Malgré les divers modèles de production, ces politiques publiques encouragent majoritairement l'injection du biogaz dans les réseaux plutôt que son utilisation « à la ferme ». En 2013, le Plan énergie méthanisation autonomie azote (EMAA) est lancé orientant la provenance des déchets sur les effluents d'élevages et de co-produits des exploitations agricoles (Bourdin, Nadou et Raulin 2019).

A partir de 2015, le modèle se transforme encore (Bouzin 2024). L'encouragement du développement de la méthanisation par l'Etat français et en particulier des productions injectées dans les réseaux, orientent une production basée sur le rendement énergétique et l'optimisation plutôt que l'autonomie des agriculteurs en substrats. La loi de 2016 qui impose le traitement à la source de producteurs de biodéchets de plus de 10 tonnes par an (élargit en 2020 à l'ensemble des producteurs et détenteurs de déchets organiques) soutient cette transformation. Cette transformation a pour conséquence une professionnalisation du domaine, et l'augmentation du nombre d'intermédiaires. Ses secteurs initiaux - l'énergie et l'agricole - impliquent dorénavant les secteurs du traitement des déchets, l'agro-industrie, la construction, l'audit, le conseil, etc. Se développe un nouveau groupe d'acteurs, « les méthaniseurs » ou « energiculteurs »² (Laure 2015), qui produisent des cultures ou transforment leurs cultures dans l'objectif principal de créer du biogaz ou une plus grande quantité de substrats à partir de cultures spécialisées telles que le maïs, la betterave ou le sorgho (Dziebowski et Hamman 2025). Ainsi, depuis 2015, la « filière méthanisation » vit une « logique d'industrialisation et d'extension » (Grouiez 2021, p.41-42) faisant de la méthanisation un vaste acteur-réseau allant du local au national (Callon et Law 1997). En réponse à cette réalité, les acteurs locaux tentent de contrebalancer la logique d'industrialisation de la filière. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui portent la conception et la réalisation des Plans climat-air-énergie territorial (PCAET), encouragent le montage de projets de « méthanisation collective territoriale », portés par des agriculteurs locaux, encouragés par les citoyens et riverains, en partenariats avec des acteurs publics et privés (Bourdin, Nadou et Raulin 2020).

Les enjeux de la méthanisation

En 2018, l'ADEME publiait un rapport indiquant que seulement 2% de la population française connaît et perçoit la méthanisation de façon positive (Arciniega Gil, Dobigny et Jutteau 2023). Pour autant, elle est sur la feuille de route de nombreuses organisations publiques, associatives

consultation, et enfin la validation (ou l'invalidation) finale par le préfet et la publication de l'arrêté d'autorisation.

² Laure (2015) a montré que la transformation de certains agriculteurs (producteurs de denrées alimentaires) en energiculteurs (producteur d'énergie produite grâce aux cultures cultivées) avait eu des impacts importants en Allemagne, créant une surenchère des prix de vente des terrains et des denrées. Ce contexte est contesté par une partie des agriculteurs eux-mêmes.

et privées, ce qui en fait un sujet d'intérêt saillant des pouvoirs publics (Suraud et Camguilhem, 2018). Son principal enjeu serait sa faible acceptabilité et sa faible appropriation sociale (Raffin et Dormoy 2021). La notion d'acceptabilité sociale est née dans les années 1990, en particulier dans le domaine des risques environnementaux et sanitaires. Elle est définie à la fois comme une mesure de la perception des individus d'un objet – le niveau d'acceptabilité sociale est souvent égal au degré d'opposition sociale à un projet –, et à la fois comme une stratégie pour agir sur cette perception et la transformer dans le but de faire accepter les projets. Cette notion est controversée (Bourdier 2019). Nous préférons celle d'appropriation sociale qui peut être définie comme le processus par lequel une diversité d'individus, porteurs et opposants, vont agir sur la mise en place d'un projet (ibid.). Derrière cette notion d'appropriation sociale des projets de méthanisation se situent plusieurs enjeux :

- Une méconnaissance de la méthanisation par la population et souvent les acteurs qui portent ces projets (Arciniega, Dobigny et Jutteau 2023)
- Une méconnaissance et une faible prise en compte des conditions de l'appropriation sociale des projets par les décideurs publics et les porteurs de projets (Bouzin 2024)
- Des contestations régulières qui ont amené à l'abandon de projets (Bourdin 2020).

Un projet de méthanisation implique de fait plusieurs acteurs, même quand il est un projet « à la ferme ». Il implique des porteurs de projets, initiateurs, soutiens et financeurs, ainsi que des acteurs périphériques nécessaires à leur mise en œuvre : validation réglementaire, juridique et politique. Il est soutenu par des politiques publiques et engage la population, les riverains situés aux alentours qui verront arriver sur leur milieu de vie un nouveau projet, et qui – selon la réglementation en vigueur - seront sollicités à participer à l'enquête publique obligatoire et aux processus de participation citoyenne facultatif mis en place.

Dans son étude sur les unités de méthanisation dans le Grand-Ouest français, Bourdin (2020) a étudié 91 projets de méthanisation développés entre 2004 et 2018. Au sein de ces projets, 35% ont fait face à un collectif opposé. À l'inverse, dans d'autres territoires comme celui des Mauges, labellisé Territoire à Énergie Positive en 2014, un consensus apparent apparaît autour du développement de projets d'énergies renouvelables (Mazaud et Pierre 2019). Ces exemples donnent à voir des contextes différents qui invitent à analyser plus en détail les enjeux de la mise en place de ce type de projets, aussi bien du côté des porteurs, que des opposants.

La méthanisation : un projet lourd porté par un collectif d'acteurs

Les projets de méthanisation sont le plus souvent portés par un noyau composé d'agriculteurs, souvent originaires du milieu agricole, et produisant une agriculture conventionnelle avec une ouverture à certaines pratiques à l'interface entre l'agriculture biologique et intensive (Dobigny 2015). De par leur proximité avec les intrants et l'enjeu de gestion des déchets agricoles, ils sont les premiers producteurs de biogaz et de digestat. Avec leur métier, et malgré certaines tensions historiques entre agriculture paysanne et intensive, ils partagent le plus souvent un « vécu commun » et ancien de syndicalisation et de mutualisation qui influence leur engagement dans des projets collectifs de production d'énergie renouvelable (Anzalone et Retiere 2018, p.2).

Les chercheurs qui ont pu analyser les raisons de l'engagement des agriculteurs dans ce type de projet mettent en avant plusieurs registres argumentatifs : l'entrepreneuriat collectif, dans le but de produire un revenu supplémentaire dans un contexte de difficulté économique du monde agricole, qui soit auto-géré et indépendant (Condor 2020), la production de capitaux financiers réinvestis dans les productions agricoles tout en favorisant une forme de « croissance verte » (Mazaud et Pierre 2019), ou encore la « responsabilité environnementale » face à la conscience de participer aux enjeux environnementaux et climatiques mondiaux avec la volonté de contribuer à la réduction des déchets et la production d'énergies renouvelables (Raffin et Dormoy 2021, p.5).

Cependant, la méthanisation impose des coûts importants, de la micro-méthanisation à une dimension plus industrielle. Pour un projet « à la ferme », elle impose des investissements allant de 350 000€ à 600 000€ hors maintenance et services complémentaires (Levet 2020). Les projets peuvent monter jusqu'à plusieurs dizaines de millions d'euros en fonction de la taille (Couturier 2013). Les unités de méthanisation imposent plusieurs installations : une ou plusieurs cuves, une station de purification et d'odorisation, des réseaux aériens et souterrains permettant le raccordement aux réseaux de gaz ou d'électricité, des infrastructures de stockages des déchets (Grouiez 2021). Ces infrastructures imposent une gestion et une surveillance régulière qui a elle aussi un coût, ce qui différencie la méthanisation d'autres formes de production d'énergies renouvelables, moins onéreuses.

La rentabilité des projets est souvent mise à mal par les coûts de transport, les conditions de raccordement, le coût d'achat ou de location des terrains. Les tarifs de rachat d'électricité favorisent les petites unités mais pour les petits projets, les coûts d'installation sont beaucoup plus importants (Suraud et Camguilhem 2018). Plus l'intrant est important, plus le projet est rentable, et plus il est grand, mieux il favorise les économies d'échelle. Les conditions financières sont ainsi au cœur de ces projets, l'accès aux subventions publiques et au soutien financier d'acteurs externes est central, en particulier pour un groupe professionnel qui vit déjà des difficultés économiques d'importance (Condor 2020).

A cela s'ajoute la lourdeur des injonctions administratives qui pèsent sur les porteurs de projets, et en particulier les agriculteurs. Une unité de méthanisation est plus qu'un projet de production énergétique : elle est une gestion technique, une gestion administrative, une mise en relation avec des partenaires et l'organisation d'un collectif (Anzalone et Retiere 2018). De la conception à la phase d'exploitation, les projets mettent en moyenne 3 ans à se mettre en place (Raffin et Dormoy 2021). Selon Bouzin (2024), ces lourdeurs tant administratives que financières amènent à l'abandon croissant des projets quand ils ne sont pas suffisamment soutenus par des acteurs externes. Les acteurs les mieux « armés » à répondre à ces enjeux administratifs et financiers seraient les industriels (Bourdin 2020). Cette logique a mené à une multiplication de projets co-portés par des agriculteurs et des industriels, ces derniers possédant le capital économique, logistique et le temps nécessaire à leur mise en œuvre, contribuant à une dépendance des agriculteurs aux acteurs industriels, et une appropriation des ressources par ces derniers.

Ces transformations ont eu des incidences directes sur l'appropriation sociale des projets. D'une part, elle complexifie leur gouvernance. Le leadership autour de ces projets peut être contrebalancé par des objectifs divergents et des rapports de force entre acteurs. La définition d'une « conception commune des enjeux » est centrale pour l'entretien de liens de confiance entre les acteurs mais peut être source de débats et controverses entre acteurs qui ne portent pas les mêmes valeurs et objectifs – par exemple entre autosubsistance et industrialisation (Anzalone et Retiere 2018 ; Depoudent, Anzalone, Mazaud, et Boudes 2020). D'autre part, elle peut être à la source de la cristallisation d'une contestation sociale autour du projet.

La construction d'une contestation

D'un territoire à l'autre, les mêmes craintes exprimées par les habitants et opposants reviennent, que le discours autour de la dimension « vertueuse » de la méthanisation n'arrive pas à réduire (Suraud et Camguilhem 2018 ; Vue et Garambois 2017 ; Bourdin 2020 ; Rui, Bouzin et Samson 2023). Au sein de ces discours, ce n'est pas tant le principe de la méthanisation qui est contesté que ses impacts :

- La pollution des sols et de l'eau
- Les nuisances : sonores avec le trafic routier pour le transport des intrants et du digestat en sortie, olfactives avec le stockage des intrants sur le site
- La potentielle toxicité des intrants
- L'impact visuel et paysager
- Les risques industriels et en particulier de déversement et d'explosion
- Le risque de concurrence avec les cultures alimentaires si les surfaces affectées aux cultures dédiées venaient à augmenter
- Les craintes de préjudices potentiels : mobilier, moral ou pour la santé
- Le manque de communication et d'implication des acteurs du territoire
- Le potentiel renforcement du modèle agricole productiviste (incitation à produire davantage pour que l'activité soit rentable, avec des cultures dédiées).

Il est tentant de décrire ces oppositions selon le syndrome NIMBY (*Not In My Backyard* – Pas dans mon jardin), justifié par le « rejet égoïste d'une activité d'intérêt collectif au motif qu'elle se trouve à proximité du lieu de vie des opposants » (Arciniega, Dobigny et Jutteau 2023, p.83). Ce syndrome balancerait l'équilibre entre les avantages perçus et les coûts du projet d'un point de vue personnel et social, tout en étant lié à des facteurs socio-culturels et psychologiques (Bourdin 2020). Mais l'appropriation des projets de méthanisation est plus complexe et ne peut être réduit à la question du syndrome NIMBY. Elle ne permet pas de saisir la complexité des motivations des opposants ni d'y répondre. Le NIMBY renvoie en effet à une opposition entre intérêt collectif défendu et intérêt individualiste d'une part, et entre irrationnalité et rationalité d'autre part (Dziebowski et Hamman 2025). Il discrédite le discours citoyen et nie leur légitimité à participer et à exprimer une voix, augmentant les risques de conflits (Dziebowski et Hamman 2025).

L'enjeu de la localisation des projets ou l'effet de territoire ?

Pour plusieurs chercheurs, la localisation des projets est cruciale pour comprendre les origines des contestations envers les projets de méthanisation (Rui, Bouzin et Samson 2023 ; Bourdin 2020 ; Depoudent, Anzalone, Mazaud, et Boudes 2020 ; Mazaud et Pierre 2019). Pour Bourdin (2020), elle est le point de départ de cristallisation des tensions : c'est souvent au cours de l'enquête publique, lorsque les premières cartes sortent que la contestation démarre. La distance entre les habitations et le projet est l'argument premier évoqué et les conséquences qu'elle peut induire sur la diminution de la valeur du bien immobilier³, sur la sécurité personnelle et sur les aménités de l'environnement voisin (Bourdin, Nadou et Raulin 2019).

Le second argument mobilisé dans les contestations est la « pertinence » du lieu d'implantation (Bourdin 2020). Les projets seraient davantage accueillis positivement dans les espaces faiblement urbanisés et denses (Béline, Peu, Trémier, Téglia et Dabert 2012). Cependant, aucune étude ne permettrait de corréler la densité socio-spatiale avec la constitution d'oppositions (Bourdin 2020). Certains projets ont fonctionné en zone urbaine, d'autres en zones rurales. Plus que la dimension urbaine-rurale, il s'agirait surtout d'avoir une cohérence entre proximité des intrants et localisation de l'unité, et que le lieu soit déjà dédié au projet (Suraud et Camguilhem 2018). Ainsi, une implantation en zone industrielle serait mieux reçue si elle possède déjà des entreprises de transformation de matières, de même qu'une installation sur une exploitation agricole, orientée vers l'élevage ou la polyculture-élevage.

Cependant, même quand ces conditions sont réunies, des contestations peuvent voir le jour. Il y aurait ainsi davantage un enjeu lié à « l'effet de territoire », c'est-à-dire les caractéristiques spécifiques au contexte territorial d'inscription (Bourdin, Nadou et Raulin 2019).

L'appropriation des projets est souvent plus importante s'ils sont portés par des acteurs du territoire : agriculteurs, habitants, collectivités, entreprises et coopératives locales. C'est ce que Retière (2003) nomme le « capital d'autochtonie », autrement dit le « capital social issu de l'enracinement local », un capital qui repose sur le lien au territoire, qui favoriserait l'inscription territorial d'un projet (Depoudent, Anzalone, Mazaud, et Boudes 2020, p. 234). Cet enracinement est lié à la question du besoin : l'existence d'exploitations produisant des déchets agricoles et d'élevage, et le traitement local de leurs déchets. Lorsque la provenance des déchets est extra-locale, elle devient moins acceptable car elle ne répond plus à un besoin du territoire. Pour Suraud et Camguilhem (2018), les projets de méthanisation sont mieux acceptés lorsqu'ils proposent une démarche d'amélioration de l'existant (réduction de l'azote, réduction des odeurs lors de l'épandage du digestat par rapport aux fumiers, etc.) et s'ils n'apparaissent pas dans un site vierge de toute activité de ce type. Il est donc important d'identifier ce besoin pour accorder une dimension « significative » au projet.

³ Une étude menée au Danemark (Zemo et al. 2019) a montré que concernant la dévaluation des biens immobiliers, elle se produirait davantage sur les grandes installations en milieu rural alors que les petits projets à la ferme auraient un impact positif assez significatif.

D'autant plus que les territoires péri-urbains, et encore davantage les territoires ruraux, sont socialement et politiquement considérés comme des réservoirs de ressource d'énergies renouvelables permettant de nourrir les territoires alentours, et en particulier les territoires urbains (Mazaud et Pierre 2019). Cependant, cette conception est à balancer avec la « vulnérabilité énergétique » de ces territoires et une forte dépendance au pétrole par l'usage important de la voiture dans un contexte « l'hypermobilité locale » nécessaire (ibid.). Tout en étant une source de mobilisation des acteurs locaux autour de l'indépendance énergétique, l'injection dans les réseaux énergétiques de l'énergie produite aurait pour conséquence de créer un sentiment de dépossession de ces acteurs de leurs productions et ressources. Lorsque les bénéfices du projet reviennent à un acteur extra-local, c'est la même situation qui se produit. Les représentations des agriculteurs locaux, en particulier s'ils exportent ou non leurs denrées, s'ils sont associés ou non à un modèle de production industrielle, peut avoir une influence sur le discours des opposants (Raffin et Dormoy 2021). Si la ressource quitte le territoire, elle n'est plus une énergie produite pour le territoire. L'argument de la transition énergétique territorialisée devient ainsi moins convaincant (Mazeaud et Pierre 2019).

A cela s'ajoute « l'héritage productiviste » (Mazaud et Pierre 2019, p.127) du territoire. Le territoire est-il en déficit d'industries, d'économie et de développement local ? Quel modèle agricole y est développé ? Les conditions socio-économiques du territoire d'accueil jouent un rôle dans les contestations. Les projets perçus comme générateurs de bénéfices concrets tels que la création d'emplois, les retombées fiscales ou la création de dynamisme local, obtiennent davantage de soutien que lorsqu'il est associé à une déconnection et à une dégradation du cadre de vie (Bourdin, 2020 ; Magnani, 2012).

Dans le territoire des Mauges étudié par Mazaud et Pierre (2019), les agriculteurs ont refusé de s'associer à un industriel en assumant un discours de « croissance verte » plutôt que de « sobriété énergétique ». En revanche, leur projet s'est développé dans la continuité d'une succession de projets énergétiques (d'abord photovoltaïque, puis éolien) initiés par des acteurs locaux, et en particulier le centre social de Chemillé (49), et encouragé par les acteurs politiques locaux et en particulier des plans locaux d'énergie renouvelable. Dans ce cas, le discours de « l'entrepreneuriat local » et de « l'auto-organisation » par des acteurs locaux a valorisé une forme de réappropriation de la ressource locale face à des investisseurs extérieurs. Cela a été appuyé par un contexte local de délocalisation forte d'entreprises dans les années 1990 et une volonté des acteurs locaux de garder les populations sur place.

Un autre élément touche au contexte socio-démographique du territoire d'implantation. Un faible renouvellement d'habitants et un fort ancrage géographique favoriserait l'implantation de projets (Mazaud et Pierre 2019). L'ancrage local de la population s'orienterait autour d'une volonté de valoriser les ressources existantes alors que de nouvelles populations orienteraient moins leur discours sur la préservation des ressources collectives, que sur celui de la préservation d'un capital économique et immobilier récent. Cela rejoint la question de l'attachement au lieu et du sentiment d'appartenance des habitants (Devine-Wright 2020), des relations qui se construisent et se renforcent dans le temps. Si le projet est perçu comme en inadéquation avec les caractéristiques du lieu et ses évolutions, il sera plus facilement l'objet de conflits.

La dimension sociale se retrouve également dans les relations entre acteurs. Un projet de « méthanisation collective territoriale » impose de bonnes relations entre acteurs engagés dans le projet et plus généralement avec la population car un projet dit « de territoire » ou défendu comme tel ne concerne plus discursivement le seul groupe qui le porte, il devient le sujet du territoire dans son ensemble. Ainsi, l'héritage social du territoire va influencer les relations sociales autour du projet. Grannec, Salinas, Ramonet et Boudes (2015) expliquent par exemple que les projets de méthanisation peuvent réactiver des conflits plus anciens comme c'est le cas des projets d'élevage, en mettant en opposition les agriculteurs du territoire, mais aussi d'autres formes de production territoriale – commerciale, industrielle, etc. - si les acteurs y voient un risque pour leur propre économie. Le niveau de nuisance (trafic routier, insécurités, pollutions, etc.) déjà présent au sein du territoire peut également être relié à des inquiétudes d'augmentation de ces nuisances (Depoudent, Anzalone, Mazaud, et Boudes 2020).

Ce type de projet fonctionnerait mieux dans des territoires avec un héritage coopératif pré-existant (Depoudent, Anzalone, Mazaud, et Boudes 2020 ; Mazaud et Pierre 2019). La méthanisation étant complexe et faisant face à plusieurs méconnaissances et inconnus (en particulier en lien avec ses impacts), un historique de coopération situera le projet dans un contexte d'entrepreneuriat local et d'initiatives préalablement pensées pour le territoire et mobiliser un terreau d'acteurs déjà parties prenantes de ce type de projets, malgré leurs différences.

C'est ainsi le croisement entre la proximité géographique et la proximité organisée qui produit ce que Torre et Beuret (2012) ont nommé la proximité territoriale. Alors que la proximité géographique (des acteurs et des individus/projets) peut être choisie ou subie, la proximité organisée est une volonté délibérée de mettre en relation des acteurs. Le succès de cette mise en relation dépend de plusieurs facteurs et en particulier de la construction des socles de partage/rapprochement qui favorisent l'appartenance (idéologique, financière, spatiale, etc.) et l'adhésion au projet (Baudin, Nadou et Raulin 2019).

La question de la justice distributive et procédurale

Les caractéristiques des territoires influencent donc la construction ou non d'une contestation sociale. Elle est liée à la perception sociale des « bénéfices localisés » des projets, leurs impacts et les spécificités du territoire d'implantation (Dziebowski et Hamman 2025). La question des bénéfices rejoint celle de la justice et en particulier du sentiment d'injustice sociale vécue par l'installation de ces projets. Bourdin (2020) a proposé une lecture de cette injustice en deux volets : la justice distributive et la justice procédurale.

La justice distributive correspond à la répartition équitable des coûts et des bénéfices du projet. Autrement dit, elle s'exprime lorsqu'un projet produit plus d'impacts qu'il n'était prévu et qu'un décalage est notable en la matière. Elle relie la question de la proximité géographique car plus un individu va habiter à proximité du projet, plus il va vivre ses nuisances⁴ dans la proximité. Les habitants proches des installations pourront ainsi vivre un sentiment d'injustice par rapport aux autres habitants du territoire par leur proximité de fait aux installations. Les

⁴ Ces nuances peuvent être visuelles, techniques, sensorielles mais aussi sociale.

habitants chercheront à comprendre et connaître ce coût réel, leurs retombées monétaires et les stratégies de compensation mise en place (Bourdin 2020 ; Dziebowski et Hamman 2025).

Qu'elle soit perçue ou réelle, la question de la dévaluation immobilière revient de façon fréquente dans les discours des opposants. Elle peut être expliquée par la relation intime vécue entre les individus et leur « chez-soi ». Source d'investissement monétaire important, la propriété représentent également un symbole de l'ancrage socio-spatiale des individus dans un milieu préexistant, participant à la construction d'un sentiment d'appartenance au territoire et à une communauté locale (Villela-Petit 1989 ; Lazzarotti 2006). Associé à un sentiment de perte d'identité, et de perte de lieu, la peur de perdre son « chez-soi », lieu et milieu de vie, est un moyen puissant de mobilisation sociale (Melé 2013). Pour les opposants aux projets de méthanisation, il est attendu que cette peur soit entendue et prise en compte par les porteurs de projets, en mettant en place des moyens concrets de réductions des externalités négatives (Dziebowski et Hamman 2025).

La justice procédurale engage de son côté la question de la démocratie locale (Bourdin 2020). Elle réfère au processus décisionnel, à la transparence de ce processus et à l'équité démocratique en arrière du projet. Elle réfère directement à l'implication d'une diversité d'acteurs dans le processus, l'information et la communication des porteurs de projets autour du projet, et dès ses débuts (Dziebowski et Hamman 2025). Comme l'expliquent Dziebowski et Hamman (2025, p.16) : « un déficit d'information claire, des échanges mal maîtrisés ou un sentiment d'opacité seraient susceptibles de générer des résistances locales durables ». Cela se joue dès le choix du site, le processus d'obtention du permis de construire et le processus de concertation autour du projet. L'information transparente et l'implication des habitants dans le processus sont les conditions nécessaires à la création d'un sentiment de confiance envers le projet et ses porteurs. Les habitants se sentiront pris en compte. A l'inverse, le sentiment de ne pas avoir été informé, que l'information est arrivée trop tardivement ou qu'elle n'a pas été entièrement transparente, parfois par incapacité des porteurs de projets à répondre concrètement ou à se projeter face à d'autres facteurs tels que le flou législatif ou la lenteur administrative, peut être vécue comme une « injustice procédurale ». Cette injustice se construit dans le processus participatif mis en place, le degré de participation engagé qui peut aller au-delà des cadres réglementaires d'enquête publique, l'occupation communicationnelle de l'espace public et la distribution d'une information éclairée, à l'inverse d'une communication partielle et partielle. Il est attendu que cette communication prenne en considération les risques perçus et réels, qu'elle justifie l'ancrage territorial du projet, et les bénéfices rendus, et qu'elle soit encline à modifier le projet s'il n'est pas reçu positivement.

Les résultats de l'étude de Bourdin (2020, p.70) montrent que « bien souvent les porteurs de projet ont eu le sentiment d'avoir communiqué suffisamment, même s'ils ont aussi souvent vécu [l]es réunions d'information comme un potentiel lieu de rejet de leur projet ». Cependant, dès le départ du projet, certains acteurs (agriculteurs porteurs, partenaires financiers, acteurs publics) échangent pour structurer les bases du projet. A ce moment, le modèle économique, le choix du site et l'orientation du projet sont souvent déjà définis. Dans ce processus, les habitants sont rarement inclus (Suraud et Camguilhem 2018 ; Bourdier 2019 ; Bourdin 2020). Les discussions à « huit-clos » entre acteurs produisent de la méfiance envers le projet et ses

porteurs. Il peut produire un sentiment d'exclusion territoriale, d'imposition gouvernementale, de rejet de la légitimité citoyenne à prendre part à la décision, et de dépossession territoriale (paysagère, en termes de ressource, etc.) (Raffin et Dormoy 2021). La contestation se met alors en place et, en réaction, se produit une forme de « communication de crise » publique, également visible dans le cas de conflits environnementaux (Soland, Steimer et Walter 2013 ; Bouba-Olga, Bountry et Rivaud 2009). En Italie, des perceptions d'injustice ont été relevés dans le cadre de 114 projets de production de biogaz (Bertolino, Giganti et Denes dos Santos 2023).

Pour répondre à ces enjeux, certaines études ont mis en avant l'importance de mettre en place des comités ou commissions locales multi-acteurs pour valider les premières étapes du projet (Magnani 2012 ; Dziebowski et Hamman 2025). Une sensibilisation des acteurs locaux à ces processus est souvent décrite comme nécessaire pour l'implantation territoriale de ce type de projet (Pacaud, Le Roux et Feidt 2013). Les collectivités locales sont présentées comme des acteurs intermédiaires intéressants et nécessaires pour la mise en place de ces projets car elles permettent de garantir le respect des « proximités géographiques », de soutenir l'installation de liens de confiance avec les acteurs locaux et de favoriser les « proximités organisées » (Bourdin, Nadou et Raulin 2019, p. 290).

Le paysage, un prétexte et un sujet à réinsérer dans une logique plus vaste

La question de la dépossession paysagère revient régulièrement dans les conflits autour de projets de méthanisation. C'est par ce biais que les contestations sont souvent réduites au syndrome NIMBY. Raffin et Dormoy (2021, p.2) se sont intéressés à la montée en généralité de cette thématique devenant « un schème cohérent d'appréhension globale de la situation d'aménagement, sur fond de considérations locales du paysage ». Par leur analyse, les auteurs tentent de montrer comment un projet localisé, parfois petit, et territorialisé, ancré dans un territoire aux spécificités données, devient connecté avec des problématiques plus vastes, voire mondialisées. Les auteurs ont analysé les discours d'opposants en les réintégrant dans des discours associés aux problématiques écologiques globales. Ces discours vont contribuer à mettre en évidence des problématiques environnementales locales, et les mettre en relation avec des enjeux mondiaux. C'est par exemple le cas de l'eau, de sa rareté, de sa qualité, ou encore le cas des transports et des pollutions qu'ils génèrent. Ces discours vont mettre en tension la notion de transition énergétique et celle de transition écologique en montrant que les projets vont contribuer à augmenter les gaz à effet de serre, les pollutions, la destruction de la biodiversité, la perte de ressources naturelles.

Ces discours s'insèrent dans un registre de connaissances de la situation mondiale en matière de changements climatiques, de perte de biodiversité et de systèmes politico-économiques qui contribuent à mettre en danger les ressources mondiales et leur accès. Ils s'insèrent également dans la perception et le vécu de transformations d'un paysage local, en particulier pour des habitants qui vivent depuis longtemps sur le territoire. C'est par exemple le cas face à l'augmentation visible de la péri-urbanisation, ou de la transformation du modèle agricole dit « paysan » en modèle agricole « productiviste ». Dans le cas du territoire du marais Poitevin par exemple, la question de la perte de l'eau et de l'impact néfaste de l'agriculture productiviste

sont des arguments mobilisés dans les localités du marais pour dénoncer des projets de proximité, et sont reliés à des problématiques départementales, régionales, nationales et internationales (Raffin et Dormoy 2021).

Le recours à ces connaissances par les opposants mêle vécu, perceptions, productions scientifiques et études militantes (Raffin et Dormoy 2021). Utilisées pour appuyer leurs discours, le légitimer, et le défendre, elles peuvent pour certaines s'ancrer dans des préoccupations écologistes, dans une « carrière » militante et un engagement associatif préexistant sur ces sujets, mais également relever d'une forme « d'opportunisme argumentaire » pour éviter l'aménagement et la transformation territoriale. Ces discours sont à « recontextualiser » au regard de la taille réelle des projets et donc de leurs impacts. Ils invoquent une question d'échelle importante (Dziebowski et Hamman 2025), pour répondre aux oppositions et replacer ces projets au regard de leurs impacts réels liés aux territoires d'implantation, et pour porter un regard attentif et réflexif aux problématiques plus larges, mais pas moins décontextualisées, évoquées pour justifier ou s'opposer au projet. Ces discours font intervenir une relation entre individus et environnement, entre habiter et milieu, entre consommation et ressource qui dépassent les projets de méthanisation mais qui les replace aussi dans une logique de projet de territoire qui explique les dimensions que peuvent prendre les conflits autour de projets parfois très localisés. Ils invitent à une discussion collective autour du sens commun, des valeurs et émotions qui y sont associées dans le cadre de la mise en œuvre de projets collectifs territoriaux de méthanisation.

Conclusion de la revue des écrits :

Les facteurs d'échec des projets de méthanisation sont pluriels : techniques, administratifs, financiers et sociaux. La rentabilité des unités est fragile et limitée avec des coûts de construction élevés. L'appropriation sociale est faible et l'opposition est régulière, entraînant des retards ou interruptions de projets. Cela invite à questionner la gouvernance, la réception des projets, les acteurs, leurs discours, et le rôle joué par les politiques publiques. Les études ne manquent pas pour comprendre ce qui se retrouve au centre des conflits autour des projets de méthanisation. Trois éléments reviennent particulièrement : l'implantation du projet et sa cohérence avec le territoire, les relations entre acteurs et la confiance envers le projet et ses porteurs, la démocratie locale et l'inclusion d'une diversité d'acteurs, et en particulier des habitants, dès le démarrage des projets. Dans ces processus, il y a un enjeu de compréhension mutuelle des discours des différents acteurs. Dans une approche territorialisée d'analyse des projets de méthanisation, les porteurs de projets et les opposants constituent des acteurs à part entière de ces projets, chacun ayant une influence sur son évolution. Dans cette perspective, il est nécessaire de créer un dialogue entre ces acteurs mais également de recréer des perceptions communes, à partir desquelles construire les projets, autrement dit de répondre aux questions : pour répondre à quels besoins ? Pour qui ? Par qui ? A quelles fins ?

Méthodologie

Les outils de collecte des données

Dans l'objectif d'identifier les origines et raisons du conflit autour du projet de méthanisation Méthadoux, et sa persistance, une méthodologie qualitative a été privilégiée. Le conflit étudié a débuté en 2008 sur la Commune de Villedoux (2 241 habitants en 2022), situé au sein de la Communauté de Commune de Marans. Le conflit y a pris fin en 2012, et a recommencé en 2014 dans la commune de Sainte-Soulle (5 016 habitants en 2022), situées à 10 kilomètres de Villedoux, au sein du territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. A Villedoux, le conflit s'est cristallisé en 2011-2012, tandis qu'à Sainte-Soulle, il s'est cristallisé en 2014-2015, avant de recommencer en 2018 après une autre tentative de reconduction du projet par ses porteurs. En analysant ce conflit en 2026, ce sont les mémoires des acteurs du projet et du projet en lui-même que cette étude tente de saisir, afin de reconstituer l'histoire du projet et du conflit et comprendre les traces qu'elles ont laissé.

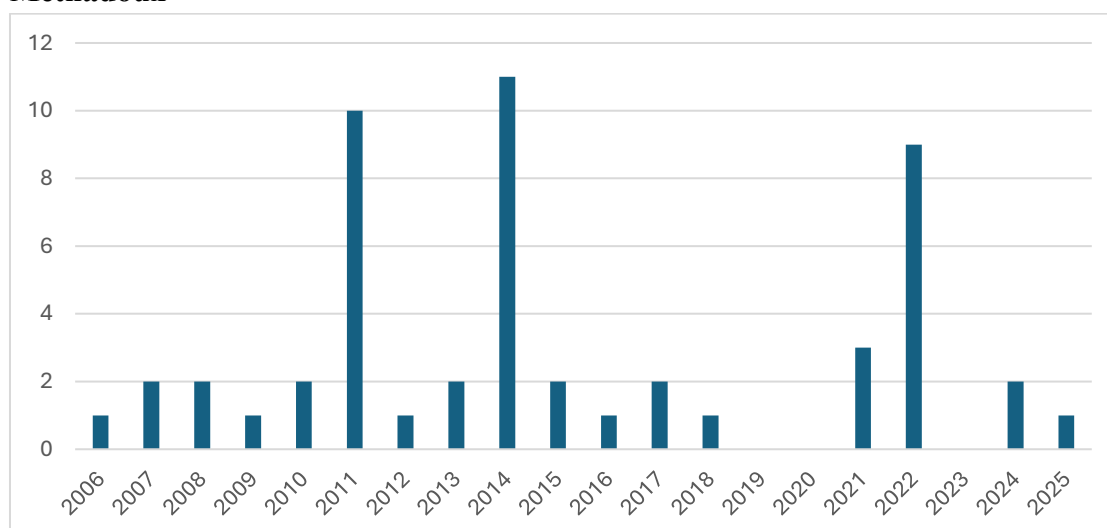
Ces mémoires sont plurielles, elles sont celles des acteurs, porteurs et opposés au projet, et celles présentes dans les documents d'archives liés au projet et au conflit. Plusieurs matériaux ont été collectés au cours du terrain de recherche mené entre novembre 2025 et avril 2026 :

- Les archives des articles de presse produits entre 2005 et 2025. La revue de presse a été réalisée sur *Europress* et comparée sur *Factiva* avec l'utilisation des mots clés : Méthadoux OU Méthanisation ET Sainte-Soulle OU Méthanisation ET Villedoux.
- Les archives municipaux : les procès-verbaux des conseils municipaux des municipalités de Villedoux (2006 à 2013) et Sainte-Soulle (2012 à 2024) en lien avec la temporalité du projet dans leur commune, les documents d'urbanisme en lien avec le projet (permis de construire déposés et décisions reliées), les documents relatifs aux processus participatifs engagés (outils de communication, comptes-rendus d'enquêtes et réunions publiques), et les articles de magazines municipaux (Journal *Le Flash Solinois* et Magazine *Solinois Regards*).
- Les archives politiques et juridiques : les politiques publiques et les documents d'orientation politique autour de la production d'énergies renouvelables locales, les procès-verbaux des procès engagés à partir de 2014.
- La réalisation d'entretiens d'en moyenne 1h15 avec 11 acteurs du projet : 2 porteurs du projet, 4 représentants des associations d'opposition au projet – 2 pour chaque commune –, 4 acteurs intermédiaires des énergies renouvelables et 1 ancien élu de l'agglomération de La Rochelle.

La revue de presse a démontré une surreprésentation d'articles produits dans le journal de presse régionale *Sud Ouest*.

Tableau 1. Synthèse des sources collectées

Articles de presse			
Journal Sud-Ouest	Autres articles régionaux	Journal Le Flash Solinois	Magazine Solinois Regards
62	2	210	172
Archives municipales			
Procès-verbaux de conseils municipaux	Documents issus du dossier de projet	Autres documents (arrêtés préfectoraux, décisions de justice, documents annexes)	
Villedoux : 70	Villedoux : 31	8	
Sainte-Soulle : 96	Sainte-Soulle : 18		
Entretiens			
Porteurs du projets	Association de défense environnementale de Villedoux (ADEV)	Association solinoise de protection de l'environnement (ASPE)	Acteurs intermédiaires
2	2	2	4

Figure 2. Graphique du nombre d'articles publiés entre 2006 et 2025 sur le projet Méthadoux

Démarche méthodologique

Le projet de recherche a débuté par la revue de presse afin de retracer les étapes chronologiques du projet, de son idéation première à son échec. Dans ce processus, il s'agissait d'identifier, au regard de la littérature existante les hypothèses des temporalités clés d'origine du conflit. Également, l'analyse des articles de presse avait pour objectif d'identifier les acteurs engagés dans et contre le projet, ainsi que, lorsqu'ils étaient interviewés, leurs discours et analyses du projet et du conflit. Cette étape a été complétée par la lecture et l'analyse des documents relatifs aux politiques publiques d'encouragement de la production d'énergie renouvelable, des procès-verbaux des procès qui ont eu lieu entre 2016 et 2020 relatifs au projet à Sainte-Soulle, et des articles de presse municipaux (*Journal Le Flash* et *Magazine Solinois Regards*). Ces derniers ayant été archivés aux archives départementales de Charente-Maritime, deux matinées ont été réservées pour les consulter sur place. Cette première étape de la recherche a permis de produire un rapport intermédiaire d'analyse de la revue de presse régionale et locale.

La seconde étape du projet de recherche a été de compléter la première avec l'étude des archives municipales de Villedoux et Sainte-Soulle. Pour les deux municipalités, un e-mail a été envoyé à l'accueil des municipalités, les deux ne possédant pas de service dédié pour les archives au vu de leur taille. Ces archives étant par ailleurs publiques, il m'a été proposé de les consulter dans le cadre des heures d'ouverture des hôtels de ville de chaque municipalité. Dans les deux cas, l'occasion a permis de consulter également les dossiers en lien avec le projet, un pour chaque ville qui regroupaient la demande de permis de construire associée, les décisions prises par la municipalité, des échanges d'e-mails, des notes internes, et des extraits de procès-verbaux de conseils municipaux où le projet était débattu. Il n'y a pas eu de difficulté apparente à la communication de ces documents. Dans le dossier relatif au projet soumis à Villedoux se situait les statuts de l'association de défense environnementale de Villedoux (ADEV).

Au cours de la consultation des archives, il a été intéressant de noter que l'explication transparente de la démarche aux personnes présentes (responsables RH, personnels municipaux, élus), et la proximité de ces individus (les hôtels de ville sont petits, en particulier celui de Villedoux qui ne compte qu'une salle au rez-de-chaussée qui fait office d'accueil du public et de bureau pour plusieurs employés), a été source de discussions informelles autour du projet et de ses effets. Tout en étant inconnu pour certains (arrivés plus tardivement sur la municipalité), peu connu pour d'autres (connu de nom mais sans avoir de détails précis), ou encore connu et objet de souvenirs relativement marquants (du moins concernant la contestation), les individus rencontrés avaient envie d'en parler, de partager leurs souvenirs ou d'en savoir plus afin de comprendre ce qu'il s'est passé.

La troisième étape a été celle des entretiens. Le recrutement a commencé pendant la seconde étape de la démarche méthodologique. Les premiers acteurs contactés ont été les porteurs du projet. Malgré l'abandon du projet et les impacts à la fois financiers et psychologiques qu'il a eu sur eux, ils ont accepté de me rencontrer l'un après l'autre. Un mail a été envoyé au premier qui a accepté puis contacté le second à la fin de notre entretien. Le recrutement des représentants associatifs a été plus compliqué. Sur internet, les adresses e-mails disponibles n'étaient plus attribuées. Des numéros de téléphone étaient disponibles. Un contact par sms a été tenté, réussi pour l'une des deux associations. Pour l'autre, aucun contact n'existait. C'est l'entretien avec le représentant de la première association qui m'a permis d'accéder à la seconde. La personne a contacté l'autre, et nous a mis en relation. Pour chaque entretien, une validation préalable par un tiers a été nécessaire. Ces difficultés peuvent s'expliquer par la mémoire toujours vive du projet et du conflit qui a produit à certain moment des tensions fortes entre acteurs et créé une peur et un sentiment de risque à « parler », mais aussi d'une volonté de certains acteurs à ne tout simplement pas vouloir s'exprimer sur ce sujet qui a été source de conflits. Néanmoins, l'indépendance de la recherche ainsi que l'envie des acteurs de partager leur propre vision de la chose et leur vécu a fini par les encourager à participer après une première validation de ma posture de chercheuse. J'ai ainsi été présentée à plusieurs reprises comme une personne « sympathique » à qui il était possible de parler. Ma position de jeune femme chercheuse a facilité le recrutement. Enfin, quatre entretiens ont été réalisés avec des acteurs intermédiaires :

- Un entretien avec deux salariés d'une association locale de soutien à la production d'énergies renouvelables,

- Deux entretiens avec des représentants d'EPCI en charge de la conception et la mise en œuvre de PCAET, l'un avec deux représentants de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, l'autre sur un représentant d'une EPCI périphérique où des projets de méthanisation ont été tentés
- Un entretien avec un ancien représentant du Parc naturel régional du marais Poitevin de l'époque
- Un échange d'e-mails avec un représentant de l'association nationale Energies Partagées.

Les entretiens ont été retranscrits grâce à l'outil Whisper AI, puis réécoutés avec le texte retranscrit sous les yeux afin de corriger les erreurs. Une méthode d'analyse thématique a ensuite permis d'analyser les retranscriptions sur Excel et de les faire dialoguer entre elles.

L'ensemble des entretiens ont été anonymisés sur demande des personnes interviewées. Cependant, face la proximité géographique, sociale et politique des différents acteurs du projet, le risques de connaître l'identité des personnes rencontrées est relativement élevé. Pour limiter ce risque, les citations choisies pour apparaître dans ce rapport sont celles qui pourraient le moins orienter vers un individu en particulier et davantage vers des discours entretenus par l'un des groupes d'acteurs rencontrés.

Limites de la démarche méthodologique

Si une revue de presse donne accès à une variété de discours, un « espace de débat à ses lecteurs et aux acteurs de son territoire d'influence » (Flaminio, 2016, p. 160), elle est aussi utile pour étudier les controverses, puisqu'elle constitue l'une des scènes sur lesquelles la controverse se joue (Cefai, 1996). En ce sens, le contenu d'un journal s'appuie sur une réalité déjà présente et se contente de refléter les faits qui émergent dans l'arène publique (Dana, 2016). Cependant, un journal poursuit également des intérêts propres : faire connaître (objectif d'informer) et faire ressentir (objectif de captiver). Selon le journal, l'un ou l'autre de ces objectifs peut prédominer (Charaudeau, 2013). Ainsi, la presse, tout en étant un espace d'expression, diffuse également des représentations dominantes et exerce une influence discursive. Lors d'une analyse de presse, il est donc important de prendre en compte l'agenda médiatique, le cadrage des événements et le décalage entre discours construits et réalité vécue (Cefai, 1996).

Ces limites de l'usage d'une revue de presse imposent de croiser les informations avec d'autres matériaux, dont les archives et les entretiens. Les archives permettent en ce sens de recréer des liens, de redonner un sens et une intelligibilité aux phénomènes présents à partir de traces du passé (Bloch 1952). Cependant, ces archives sont plus souvent ceux du politique et donnent à voir la mémoire politique. Cette mémoire est souvent la mieux conservée car elle possède les ressources nécessaires à sa conservation (archivistes, service d'archives, réglementations, etc.), tout en étant sélective car une partie des archives conservée dépend du politique et de ses choix d'archivisation (Mbembe 2002). Les archives ne sont donc, elles non plus, pas neutre. D'autres archives peuvent être conservées par les citoyens sauf que dans le cas de cette étude, elles ont été dispersées entre les membres des associations d'opposition, et les acteurs ne savent plus où elles se situent, ne permettant pas leur accès.

Les entretiens deviennent dans ce cas des outils supplémentaires pour aller à la recherche des mémoires de différents acteurs, tout en approfondissant les informations fournies par les archives, limitées aux décisions de ceux qui les produisent – les procès-verbaux de conseils municipaux ne représentent en ce sens qu’une synthèse des discussions. Cependant, les entretiens sont des outils aussi limités dans leur capacité à pouvoir rendre compte de phénomènes passés. La mémoire ne s’exprime que rarement de façon linéaire. Elle est sujette à l’oubli, à la sélection, et à la réduction. Les temporalités peuvent se brouiller entre elles et il y a un nécessaire travail de reconstitution du « puzzle » des fragments mémoriels et leur mise en relation avec les autres données recueillies (Rhodes, Price et Walker 2021). Certains acteurs, en particulier ceux engagés dans les associations d’opposition, ont refusé l’enregistrement des entretiens. Des notes ont donc été prises, permettant de retracer les propos en verbatims, mais pas tous, limitant l’accès aux mots exacts des interviewés.

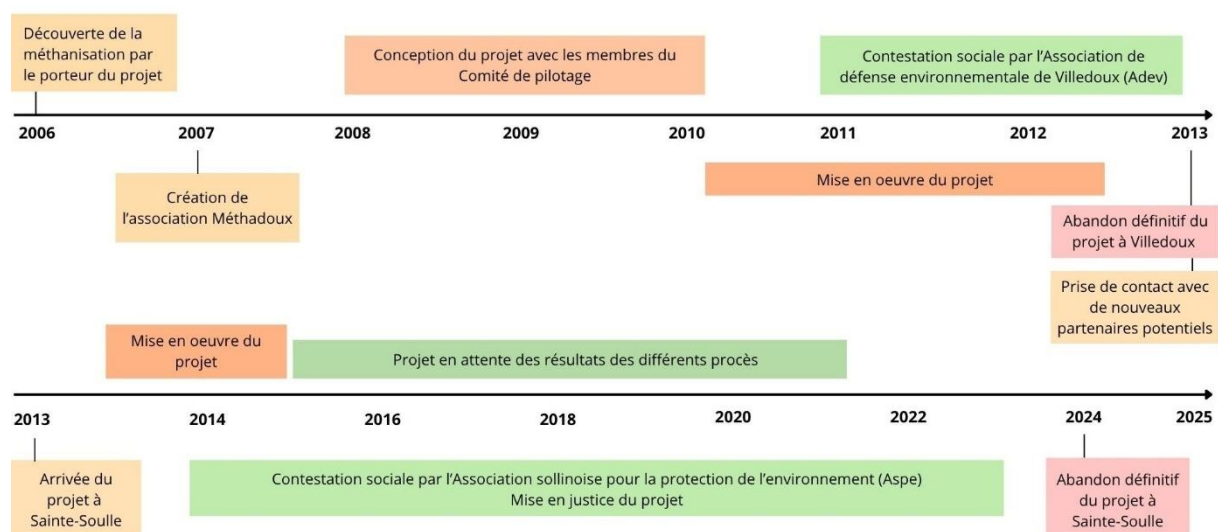
Enfin, la « sensibilité » toujours palpable du sujet chez certains acteurs, en particulier politiques, a mené à l’impossibilité de rencontrer certains individus, et en particulier des élus des deux communes où le projet a tenté de s’implanter. Malgré plusieurs relances, auprès des mairies, boîtes e-mails et téléphones de certains élus toujours en poste, il a été impossible de réaliser un entretien avec eux. Le contexte de la campagne des élections municipales pendant laquelle cette recherche s’est déroulée a probablement influencé la situation. Cette recherche manque donc le regard de ces acteurs. Seulement des interventions dans le cadre d’articles de médias et les synthèses des débats lors des conseils municipaux permettent de retracer partiellement leurs discours.

En réponse à ces limites méthodologiques, les résultats de cette recherche ne peuvent pas être perçus de façon exhaustive ni être lu comme la « vérité ». Ils sont le résultat d’une recherche menée à un temps donné, avec les données disponibles.

Résultats

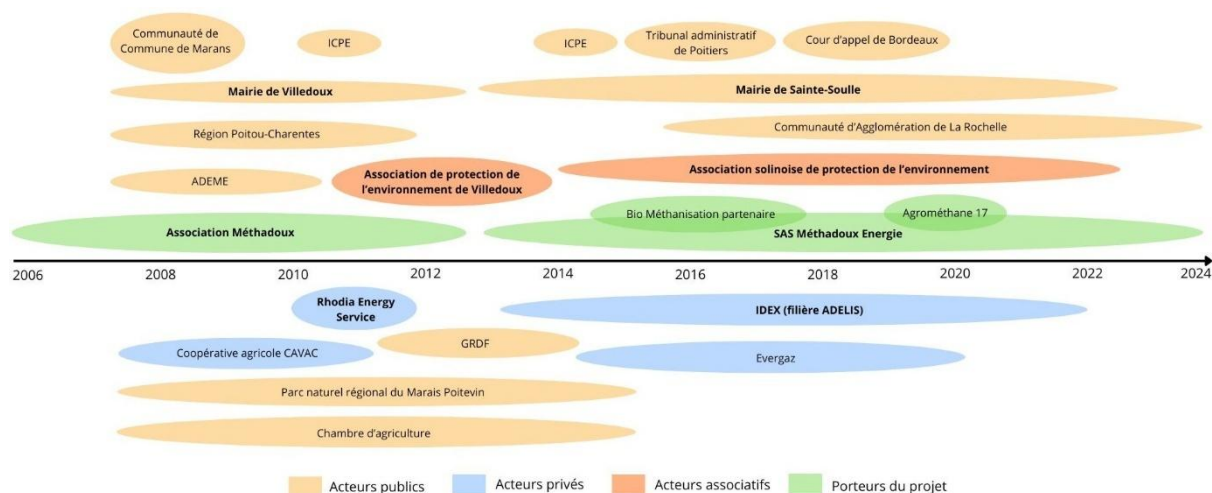
Retours sur la chronologie du projet

Figure 3. Synthèse chronologique du projet Méthadoux (2006-2025)



De 2006 à 2025, le projet Méthadoux regroupe un ensemble d'acteurs, publics, privés et associatifs, qui ont joué un rôle dans le projet à différents moments. En 2008, il est le premier projet à tenter de voir le jour dans le département de Charente-Maritime, et l'un des premiers dans la région Poitou-Charentes (en dehors du projet Méta Bel Air, toujours actif).

Figure 4. Tableau des acteurs du projet Méthadoux



Les prémisses du projet Méthadoux remontent à 2005 lorsque l'agriculteur à l'initiative du projet est en visite personnelle dans les Ardennes, et découvre un livre exposant le premier cas de méthanisation développé en France. Cet agriculteur vit à Villedoux. En août 2006, il crée l'association Méthadoux avec 7 autres agriculteurs, de Villedoux et de communes périphériques, dont la majorité sont par ailleurs engagés dans la société Agrométhane 17, qui deviendra l'un des actionnaires principaux du projet. Rapidement, l'association cherche un emplacement dans l'une des communes du Pays d'Aunis. Ils contactent les maires de ces communes afin de connaître leurs besoins. Le Maire de Villedoux explique ne pas avoir de besoin direct sur le secteur municipal, ni de site disponible pour l'implantation du projet. Le projet est alors de créer une unité de méthanisation sur la parcelle du principal porteur du projet comprenant 6 hectares bâtis sur une surface totale de 14 hectares. Les membres de l'association entrent rapidement en relation avec la région Poitou-Charentes qui sollicite le Parc naturel régional (PNR) du Marais Poitevin (sollicité également par le maire de Villedoux, dont la commune est membre du PNR pour avoir un avis sur le projet). Le président du PNR rencontre le porteur du projet Méthadoux et décide de soutenir le projet même si à l'époque les projets d'énergie renouvelable ne sont pas encore intégrés aux activités du PNR. Pour soutenir le projet, d'autres acteurs entrent rapidement dans ce qui deviendra bientôt le Comité de pilotage du projet Méthadoux (créé sur initiative du PNR) : la Chambre d'agriculture 17, la coopérative agricole « CAVAC », l'ADEME, ainsi que des bureaux d'études (Mathava, Reyval Sud et Ohmégatherm). Au départ, un premier partenaire financier est présent, qui disparaîtra rapidement : Oxara. La Communauté d'agglomération de La Rochelle est contactée pour la valorisation de ses déchets verts, ce qui n'est alors pas une priorité pour l'EPCI. Elle aura à ce moment un rôle d'acteur « passif ». Les différents partenaires se retrouvent une fois tous les deux mois environ, lors de réunions animées par le PNR.

Le soutien d'acteurs externes lance rapidement la production d'une étude de faisabilité technique et économique, pour évaluer la viabilité du projet, lancée et financée par le PNR. Pour le collectif d'agriculteur initiateur du projet :

« Méthadoux est l'opportunité, pour nos agriculteurs, de construire ensemble un projet pour l'avenir. Le traitement de nos effluents d'élevage va permettre de diminuer le recours aux engrais chimiques et notre impact sur l'environnement. La méthanisation transformera nos lisiers et fumiers en un fertilisant naturel à haute valeur économique. Chaque kilo d'engrais chimique économisé représente un litre de pétrole et un euro épargnés par l'agriculteur. [...] La méthanisation est une solution innovante et raisonnée pour valoriser ce gisement de matière organique, en évitant l'émission de 15 000 tonnes de CO₂ par an. [...] La plateforme Méthadoux va produire une énergie renouvelable qui répondra aux besoins de tous les foyers du Pays Marandais, soit approximativement 12 000 habitants (hors chauffage) pour une production de 14 000 MWh par an. Cette électricité « verte », issue de la combustion du biogaz, sera revendue à ERDF et livrée sur le réseau local. La chaleur issue de la combustion sera utilisée pour les besoins du site lui-même, et l'excédent pourra servir au séchage de produits agricoles qui, à l'heure actuelle sont séchés au gaz ou au fuel. » (Méthanews, septembre 2010)

L'étude vise l'évaluation du gisement et des capacités de l'unité, le lieu d'implantation, le dimensionnement, le type de production, le plan d'épandage, le bilan environnemental et la rentabilité économique. L'étude est positive quant au potentiel de méthanisation. Elle inclue l'évaluation du gisement agricole (fumiers, lisiers, pailles), de gisement issu des collectivités territoriales alentours (déchets verts), et industriel (port de pêche et matières grasses de la laiterie de Surgères), en proposant plusieurs scénarios de projets tous privilégiant 81% de déchets d'origine agricole. Dès ce moment, l'évaluation du gisement a donné au projet un potentiel d'exploitation qui dépassait largement le territoire du projet, incluant dans le périmètre l'échelle des différents agriculteurs engagés dans Agrométhane 17. Le potentiel de tonnage mensuel moyen pouvant entrer dans le méthaniseur est évalué à 6 500 tonnes d'intrants (71 400 tonnes/an) sur un diamètre de 30 km autour de Villedoux (comprenant 7 600 hectares fertilisés), impliquant 48 exploitations agricoles pour que le projet soit viable, pour une estimation de valorisation de 11 GWh/an d'électricité et à 9 GWh/an d'énergie thermique. A ce moment, bien que le projet se concentre principalement sur des déchets d'origine agricole, il correspond déjà à un projet d'envergure et non un projet « à la ferme ».

Le premier projet alors imaginé est un projet en co-génération – l'injection dans le réseau GDF est contraint et difficile d'accès - afin de produire de l'électricité, en partenariat avec la CAVAC, basé sur la déshydratation et de séchage de Luzerne (la déshydratation de maïs ainsi que la production de digestat restent ouvertes) et avec la chaleur produite, il est envisagé la production d'énergie thermique et électrique. Le projet est évalué à 10 593 080€ (dont 40% financé par des subventions publiques). Cependant, la région Poitou-Charentes limite rapidement le projet proposé en refusant de financer un modèle en co-génération car ce modèle implique une perte de chaleur d'environ 23%. Pour accepter de participer financièrement au projet, elle impose la valorisation de la chaleur. La Communauté de commune de Marans partage le même discours. Financièrement parlant, le projet est donc déjà remis en question à cette période. Malgré tout, les porteurs du projet souhaitent poursuivre. Ils décident de s'implanter sur la

parcelle agricole de l'agriculteur leader du projet, située sur la commune de Villedoux, à 1 km au sud de Villedoux et à 3 km au nord de Saint-Xandre, et initie les démarches de mise en œuvre.

Les porteurs de projets déposent une demande de modification du Plan local d'urbanisme afin de modifier le zonage agricole en zonage « agro-industriel ». La demande est soumise au conseil municipal de Villedoux, qui l'accepte le 26 mai 2010. La modification du PLU est réalisée en juin 2010.

Au cours de l'été 2010, une exposition est organisée à La Rochelle autour de la méthanisation avec des panneaux produits par la Chambre d'agriculture. Des représentants de l'entreprise industrielle Rhodia Energy Service voient le projet, et s'y intéressent. En 2009, l'entreprise Rhodia rachète, produit et vend de l'énergie pour ses besoins propres et le compte de tiers. Elle est le second acheteur industriel de gaz en France et investit dans la filière du biogaz, en Chine, au Brésil et au Vietnam principalement. Des échanges débutent entre les deux acteurs, en dehors du Comité de pilotage. L'association Méthadoux a besoin d'un soutien financier, insuffisamment disponible du côté des acteurs publics. Elle est actuellement limitée dans son projet par la perte de chaleur occasionnée par le modèle de co-génération. Rhodia Energy Services dit pouvoir répondre à cet enjeu et cherche à développer des prototypes en cours de développement, qu'elle souhaite dupliquer à l'échelle nationale. Projet pilote pour l'entreprise, il offre de nombreux avantages financiers et symboliques aux porteurs du projet : la prise en charge des déplacements des actionnaires de Méthadoux pour aller observer ce qu'il se fait ailleurs, le financement des installations, l'expertise administrative, technique et procédurale. C'est à ce moment que d'un projet de territoire, soutenu par des acteurs publics locaux et régionaux, porté par un collectif d'acteurs, prend une dimension « industrielle » et de façon relativement rapide. Rhodia s'investit officiellement dans le projet en septembre 2010. Le projet conçu est évalué entre 12 à 14 millions d'euros (entre 2 et 4 millions de plus que ce qu'évaluait l'étude de pré-faisabilité du PNR du marais Poitevin).

L'idée du projet apparaît pour la première fois publiquement en juin 2010, dans le Villedoux Info lors de l'annonce à la population de la révision du Plan Local d'Urbanisme (dont le plan est consultable en mairie) pour la création d'une zone agro-industrielle qui accueillera le projet. Le projet est soumis auprès de l'ICPE et est accepté en octobre 2010. Avant le début de l'enquête publique, les porteurs du projet, sur conseil du Comité de pilotage, organisent deux réunions d'information du public, la première le 14 octobre et la seconde le 25 novembre 2010. Les deux réunions sont affichées en mairie et annoncées dans le Villedoux Info. Elles sont accompagnées de la distribution dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune d'un bulletin d'information sur la méthanisation créée par les porteurs du projet, le Méthanews. A ce stade, le projet n'est pas encore validé par le préfet et l'enquête publique officielle n'a pas débuté (elle débutera en février 2011).

La première réunion d'information est animée par le maire et se passe « bien ». Les réactions sociales sont peu nombreuses, selon les interviewés et les données collectées dans les archives. La seconde réunion publique est animée par l'adjoint au maire. Elle fait salle comble (plus de 100 personnes). Cette réunion est décrite comme plus « houleuse » par les documents

d'archives. A la suite de la seconde rencontre publique, l'Association de défense environnementale de Villedoux (Adev) est fondée, le 25 décembre 2010 avec pour objet : « la défense et la préservation du patrimoine de Villedoux et de la qualité environnementale et des pollutions à venir ». Quatre habitants sont à l'origine de l'initiative, présents à la réunion, habitants du village, mais qui se connaissent peu. Le bouche à oreille mobilise d'autres habitants et une « quinzaine » de personnes rejoignent le noyau de l'association. La semaine suivante, les statuts de l'association sont déposés à La Rochelle. Leur première action est de lancer une pétition contre le projet qui recueille plus de 300 signatures rapidement (dans un village qui compte environ 1 200 habitants à l'époque) – comprenant aussi des signatures d'habitants des villes alentours. Cette action s'accompagne d'une « campagne de distribution de flyers », distribués dans les boîtes aux lettres de la commune et des communes périphériques, tous les « quinze jours » entre décembre 2010 et mars 2011 mettant en avant les inconvénients du projet. L'ADEV demande un référendum auquel n'est pas favorable la municipalité. Une troisième réunion d'information est prévue pour le 25 février 2011 mais est finalement annulée.

D'après les archives, mais sans référence à celui-ci dans les entretiens, un groupe de réflexion est initié par la mairie à partir du 12 janvier 2011, regroupant 3 élus, 3 porteurs du projet et 9 citoyens de Villedoux. Il y est décidé de poursuivre l'information, de visiter un ou plusieurs sites similaires et de maintenir des réunions publiques. A la même période, les porteurs du projet organisent une réunion avec les maires des 38 communes alentours, desquelles des intrants sont censées partir pour remplir le méthaniseur.

La mobilisation n'effraie pas les porteurs du projet qui souhaitent poursuivre et soumettre le projet d'ici la fin du mois de janvier 2011 à la DREAL et aux services de l'Etat afin d'en évaluer la faisabilité et la viabilité. Le 2 février 2011, Méthadoux dépose une demande d'exploitation au préfet. Quelques mois plus tard, le projet est accepté par le préfet, initiant l'enquête publique. Une réunion publique est organisée le 23 février 2011 et une visite d'une unité de méthanisation en Bretagne est co-organisée par la mairie de Villedoux et l'association Méthadoux avec un car d'habitants, revenus positifs de leur visite.

Du 23 au 27 mars 2011 ont lieu les élections cantonales. Cette période est mobilisée comme une fenêtre d'opportunité pour les opposants comme pour les porteurs du projet. Le maire de Marans invite le député européen écologiste Yannick Jadot et son attaché parlementaire. Ils soutiennent publiquement le projet de méthanisation. De son côté, l'ADEV envoie une lettre pour demander la délocalisation du projet aux quatre candidats à l'élection cantonale afin de leur demander de se positionner politiquement contre le projet. Le candidat élu est Patrick Blanchard, président de la Communauté de commune de Marans. Il se prononce en défaveur du projet et porte son soutien à l'ADEV.

Dans ce contexte, la mairie de Villedoux commence à remettre en cause le projet. La modification de son emplacement est au centre des discussions. Malgré le contexte d'opposition, cela ne freine pas les porteurs de projets qui organisent une soirée ciné-débat à Surgères pour présenter leur projet. Cependant, un événement important survient en avril 2011 : l'entreprise Rhodia est rachetée par l'entreprise belge Solvay. Du jour au lendemain, l'entreprise Solvay décide d'arrêter la filière méthanisation de Rhodia faisant perdre à

l'association Méthadoux son principal investisseur. Comme l'explique l'un des porteurs du projet : « dans ce genre de boîte, il y a des coupes sombres qui sont faites, et la méthanisation en a fait partie. Donc, du jour au lendemain, on nous a dit c'est fini. Ils nous ont invité à manger quand même. Mais c'est fini, point à la ligne. »

Pour autant, les porteurs de projet souhaitent poursuivre. Ils tentent d'écouter les contestations et proposent un nouveau projet « plus consensuel ». Pour pallier au départ de Rhodia, ils cherchent un nouvel investisseur. Ils rencontrent rapidement la société Idex, qui développe dès 1997 en France les premiers réseaux de chaleur à partir de biomasse. Méthadoux entretient alors de bonnes relations avec le PDG d>IDEX dont l'objectif est de faire fructifier le projet. La société ADELIS (filiale 100% IDEX) devient partenaire du projet à hauteur de 15%. Le projet est également soutenu par deux autres partenaires, Bio Méthanisation Partenaires (BMP) (partenaire financier à hauteur de 34%) et la SAS Agrométhane 17 qui représente 35% du capital. Pour soutenir leur projet, les porteurs cherchent d'autres investisseurs. Evergaz, un opérateur intégré spécialisé dans la méthanisation et la production de biogaz en France et en Europe, répond par la positive. Le projet est alors repensé, même dans sa gouvernance.

Le nouveau projet est présenté en conseil municipal. La taille des installations est réduite, le nombre de camions également. A ce moment GRDF autorise l'injection de gaz dans les canalisations publiques, ce qui n'était pas le cas auparavant. GRDF devient à ce moment acteur du projet. Cependant, le gaz ne passe pas à Villedoux, seulement sur la commune d'à côté, Saint-Xandre, imposant la construction d'une canalisation de « 5-6 kilomètres » afin de l'injecter dans le réseau. Le nouveau projet est présenté le 13 décembre 2011 en Conseil municipal. Les distances occasionnées par cette nouvelle proposition de projet n'est pas reçue positivement par les opposants qui proposent sa délocalisation de la commune. L'association ADEV tente de mobiliser la population malgré sa perte d'effectifs. Une manifestation est organisée lors d'une séance de conseil municipal pour dénoncer le nouveau projet.

A ce moment, le projet est largement remis en question par les différents acteurs. Les coûts de construction de la canalisation pour permettre son injection dans le réseau sont trop élevés, et les porteurs du projet décident d'abandonner la réalisation du projet au sein de la commune de Villedoux, décrite comme inadéquate et ne possédant pas les caractéristiques techniques permettant sa réalisation. Pour les porteurs, ce n'est donc pas l'opposition qui a remis en cause le projet Méthadoux à Villedoux mais bien l'impossibilité de le connecter au réseau de gaz.

Malgré les difficultés vécues à Villedoux, les porteurs du projet souhaitent poursuivre. Après quelques mois « à vide » et pour se remettre de ce qu'ils ont vécu à Villedoux, ils décident de trouver un nouvel emplacement. Avant l'annonce officielle de la fin du projet à Villedoux, les actionnaires de Méthadoux prennent leurs téléphones et appellent leurs contacts. Ils échangent avec des maires de plusieurs communes limitrophe. L'un des maires se dit intéressé par le projet, le maire de Sainte-Soulle, qui y voit l'opportunité de l'installer dans la zone artisanale de la municipalité, la nouvelle ZA AtlanParc, située dans le secteur d'Usseau-Ragueneau, afin de participer à son développement.

Le 3 juillet 2013 est créé la SAS Méthadoux Energies, comprenant 25 agriculteurs de Saint-Xandre, Dompierre-sur-mer, Vérines, Villedoux et Longèves, dont une partie des mêmes

actionnaires que l'association Méthadoux et dirigée par le même porteur de projet. Le 18 octobre 2013, la SAS organise une journée « porte ouverte » dans le hall de la mairie de Sainte-Soulle pour présenter le projet. Des ingénieurs d'Evergaz sont présents. La journée est annoncée sur les panneaux d'information de la mairie et des flyers sont distribués dans les boîtes aux lettres. Seulement « 5 » personnes sont venues. Le mois suivant, la demande de modification du PLU est soumise au conseil municipal, elle est par la suite validée et le dossier est envoyé pour validation à l'ICPE. Le 20 décembre 2013, le dossier est soumis au préfet, assorti du plan d'épandage. Le 31 décembre 2013, le rapport de l'inspecteur des installations classées valide la recevabilité de la demande. Démarre ensuite l'enquête publique. Un registre des doléances, disponible du 3 février au 3 mars 2014, est créé en mairie dans le cadre de l'enquête publique. Une consultation des élus est organisée entre le 3 février et le 18 mars 2014. L'avis de consultation est mis en mairie de Sainte-Soulle mais également des 23 communes concernées par le plan d'épandage (530 parcelles – principalement sur Villedoux, Sainte-Soulle et Dompierre-sur-mer, 22 agriculteurs concernés, sur un périmètre de 30 km).

Le projet est au départ inconnu des habitants de Sainte-Soulle. Les réactions sociales autour du projet sont alors inexistantes. Un habitant, proche de l'association de l'ADEV à Villedoux décide, malgré la mise en sommeil des activités de l'association, de rédiger un avis dans le registre de doléances disponible en mairie. En sortant de la mairie, il rencontre des résidents qui entretiennent une forte discussion concernant le projet. Il leurs explique l'histoire du projet de Villedoux, il partage les impacts perçus du projet et conseille aux habitants de se constituer en association pour s'opposer à ce projet qui détruirait le cadre et la qualité de vie des habitants. Avec le sentiment de n'avoir jamais entendu parler d'un projet qui semble avoir des impacts considérables, deux habitants du secteur d'Usseau-Ragueneau échangent entre eux et décident qu'il faut « agir fort » pour s'opposer à la localisation du projet. Le site prévu pour l'implantation, la ZA AtlanParc (parcelle n°185 ZH), a vécu dans les dernières années une forte densification et des pavillons d'habitation se sont construits à proximité compte tenu du moindre coût des terrains à bâtir. Ils lancent un « porte à porte » pour informer les habitants et les mobiliser contre le projet.

Avant que la construction de la contestation sociale ne soit connue publiquement, et en particulier par les élus municipaux, ces derniers votent à l'unanimité, le 17 février 2014, pendant l'enquête publique, l'autorisation de l'épandage du substrats organiques produit par Méthadoux sur une surface de 102 hectares agricoles. Cette décision attise l'opposition.

Le 27 février 2014, l'ASPE se constitue officiellement en association. Elle compte quelques 80 adhérents et lance une pétition qui recueillera rapidement plus de 800 signatures. L'association mobilise et se documente sur la méthanisation en allant visiter des unités en développement, dont celle de Surgères et une autre située dans la commune Les Herbiers en Vendée. Décrites comme propres mais odorantes (« Vous êtes dans une ambiance d'égouts »), leur principale différence avec Méthadoux est la distance plus importante des unités avec les habitations. Lors de leurs visites, les membres de l'association interrogent les populations autour qui critiquent la présence des unités et les changements occasionnés, décrivant « une vie avant et une vie après ».

En parallèle, à Sainte-Soulle, des manifestations s'organisent et des banderoles sont installées le long de la route départementale 137. Deux manifestations accueillent plus de 200 personnes avec banderoles et masques, organisées juste avant le conseil municipal. Dans le cadre de l'enquête publique, une réunion est organisée le 16 mars 2014, accueillant une soixantaine de participants. Le maire et son conseil municipal, ainsi que la SAS Méthadoux Energie, accompagnée par des représentants d>IDEX, opposent l'ASPE.

Le 19 mai 2014, le projet est autorisé par le préfet. La demande de permis de construire est lancée auprès de la mairie de Sainte-Soulle. L'ASPE se mobilise et lance une collecte de fonds pour financer un avocat spécialisé en urbanisme originaire de Poitiers. Ce dernier dépose un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers contre l'arrêté préfectoral autorisant le projet, ce qui arrête le développement du projet. A ce moment, le Comité de pilotage n'est presque plus actif. Le PNR du marais Poitevin l'animait au début parce qu'il se situait sur le territoire de la Communauté de commune de Marans, membre du PNR. Sainte-Soulle ne fait pas partie du périmètre du PNR et quand le projet est arrivé à Sainte-Soulle, le PNR s'est interrogé sur la pertinence à continuer à accompagner ce projet qui par ailleurs vivait de nombreuses difficultés.

Jusqu'en 2016, donc pendant près de deux ans, le projet est régi par les décisions de justice. Les entretiens évoquent peu d'informations sur cette période d'entre-deux. Ce n'est qu'en 2016, que l'évocation du projet réapparaît dans la presse régionale, lorsque le 28 avril 2016, le tribunal de Poitiers annule la décision préfectorale autorisant le projet. La raison évoquée par le juge est que la Société Méthadoux Energies possède un capital trop petit qui ne garantit pas financièrement la réussite du projet. La préfecture ne souhaite pas s'engager pour contester la décision. La SAS Méthadoux Energies souhaite s'opposer et engage une avocate pour faire appel devant la cour administrative d'appel de Bordeaux estimant que le capital de la SAS ne représente pas l'ensemble du capital du projet Méthadoux, soutenu par plusieurs partenaires financiers.

Le 6 mars 2017 la cour d'appel de Bordeaux valide à son tour la décision du tribunal de Poitiers. Cependant, en 2019, le Conseil d'Etat décide de s'insérer dans la décision, d'annuler la décision de la cour d'appel et de valider l'arrêté préfectoral de 2014. La préfecture s'engage et porte le dossier au tribunal de cassation. Le 24 février 2020, la cour d'appel administrative de Bordeaux retire son jugement et valide l'arrêté préfectoral, donnant au projet toutes les autorisations administratives nécessaires à sa mise en œuvre. Cependant, démarre à l'échelle nationale la pandémie de COVID 19. La décision de justice n'est pas communiquée aux porteurs de projet : « On joue de la malchance d'un bout à l'autre parce que le résultat de la cassation est sorti juste avant le COVID [...] le papier s'est perdu pendant neuf mois ». C'est l'ASPE qui communique à l'automne 2020 la nouvelle à la SAS Méthadoux Energies. L'ASPE doit reverser à la SAS une amende pour dédommagements de 1 500€.

Pendant ce temps ont lieu en mars 2020 des élections municipales. L'ancien maire de Sainte-Soulle ne se représente pas. Un nouveau maire, qui ne faisant pas partie du conseil municipal précédent est élu. Il se positionne contre le projet Méthadoux dès le départ de son mandat, jugeant les études obsolètes, et dénonçant les impacts potentiels et inconnus du projet. Se

positionnant en soutien des opposants, il explique que le projet et sa localisation sont devenus inadaptés face à l'évolution de la commune (augmentation du nombre d'habitants qui a fait réduire la distance entre les habitations et le projet), et le faible nombre d'agriculteurs présents sur le territoire de la commune. Le 7 septembre 2021, il présente une motion en conseil municipal de refus d'implantation du projet sur le site retenu. La motion est adoptée à l'unanimité, à l'exception d'une abstention.

Le 18 décembre 2021, une nouvelle pétition est lancée par l'ASPE. L'association souhaite poursuivre la pression exercée contre le projet et ses porteurs et relance les procédures de justice en contestant cette fois-ci la durée de validité du permis de construire.

Le terrain sur lequel est situé le projet appartient à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle qui souhaite encourager la mise en œuvre du projet. Leur Schéma directeur de l'énergie produit en 2015 comprend en effet le développement de projets de méthanisation. Au sein de ce schéma, la zone d'activité Atlanparc concentre les caractéristiques favorables à la mise en œuvre de ce type de projets. Lors d'une séance du Conseil communautaire le 4 mars 2022 qui réunis les maires de 36 communes, il est question de vendre la parcelle du projet à la SAS Méthadoux Energies afin de faciliter l'autonomie des porteurs de projet dans sa mise en œuvre. A une voix près (18 pour, 17 contre et une abstention), la vente est acceptée. Les 17 maires opposés partent en claquant la porte du conseil. Le 28 novembre 2022, le tribunal administratif de Poitiers valide la prorogation du permis de construire pour une durée de trois ans, jusqu'au 1^{er} décembre 2025 inclus. Le projet peut donc se développer.

Cependant, après plus de quinze années de tentative de mise en œuvre du projet et voyant que la contestation reste forte à Sainte-Soulle et que le soutien politique n'existe plus, en décembre 2025, le comité de pilotage de la SAS Méthadoux Energies décide de renoncer à l'installation du projet sur la commune de Sainte-Soulle. La procédure de dissolution de la SAS est lancée. Le projet est arrêté.

Les discours : localisation, impacts, déficit démocratique

Comme de nombreux projets de méthanisation et plus largement d'énergies renouvelables, le cas Méthadoux donne à voir une succession d'évènements qui ont mené à son échec. Retracer la chronologie de ce projet, de 2005 – les prémisses – à 2025, donne à voir 20 ans de lutte dans deux territoires distincts et le transfert du conflit d'un territoire à l'autre.

Dans les deux cas, le projet a fait face à des noyaux d'opposants très localisés. Le premier se constitue à la suite de la première réunion publique à Villedoux, le second ne construit au début de l'enquête publique, lors de la consultation écrite à Sainte-Soulle. C'est donc lorsque le projet devient public que la contestation démarre. Par contre, les discours y sont quelque peu différents.

Villedoux : captation des ressources par un acteur extérieur et déficit démocratique :

Dans le cas de Villedoux, la contestation se cristallise d'abord autour de la présence d'un acteur industriel international, Rhodia qui entre dans le projet avant le début de l'enquête publique mais après que le projet ait d'abord été présenté au conseil municipal en tant que projet de

méthanisation « à la ferme » et soutenu par des acteurs publics locaux et régionaux. Comme l'explique l'un des opposants :

« Donc Méthadoux est un peu arrivé comme un cheveu sur la soupe en 2008-2009 où on nous a vendu un projet agricole mais on n'en savait pas plus que ça. [...] Il nous a été présenté en réunion de conseil municipal, comme un petit projet, à la ferme, très bien, avec initialement prévu un réseau de chauffage pour réchauffer pourquoi pas des écoles, donc bien vendu. Puis ce qui m'a alerté c'était que c'était 14 hectares donc là je me suis posé la question : si c'est une petite unité, il y a un problème. Ce qu'il s'est passé c'est que [le porteur de projet] s'est rapproché de Rhodia, ou Rhodia s'est rapproché d'eux. J'avais alors demandé une présentation générale du projet en conseil municipal et lors de la réunion on est passé d'une petite unité à la ferme à un gros projet agricole. Il y avait des représentants de chez Rhodia. Moi je n'étais pas d'accord car on était parti avec un projet de 20 000 tonnes et on s'est retrouvé avec un projet de 60 000 tonnes d'intrants. ».

Pourtant, à la lecture de l'étude technique et économique produite par le PNR, presque trois ans auparavant, le projet prenait déjà en compte un potentiel de valorisation de 71 400 tonnes/an, provenant de différentes sources (agricoles, agro-alimentaires, industrielles, déchets verts). Ce n'est donc pas l'entreprise Rhodia qui, à elle seule, importe la dimension industrielle du projet. En revanche, elle l'a démultiplié en accordant une place importante aux déchets non agricoles, issus des abattoirs, des supermarchés, ou encore des cantines scolaires, ce que le PNR ne percevait pas forcément positivement. Dix à douze abattoirs situés aux alentours du territoire ainsi que des succursales de supermarchés ont été auditionnés par les porteurs de projets. Des études ont été lancées avec le supermarché Leclerc.

Face à ce projet décrit comme « démesuré » par les opposants de Villedoux, c'est la captation des ressources du territoire au bénéfice d'un industriel qui est contesté. Cette question de la captation des ressources est aussi liée à la quantité de ressources utilisées et les représentations qu'en ont les opposants, une captation qui est vue comme étant sans limite : « tout le monde était le bienvenu. Plus il y avait possibilité de fermenter et plus ça faisait du gaz ». Pour une petite commune rurale, décrite comme une commune « dortoir », avec un manque de dynamisme économique, une perte d'habitants, et un vieillissement de la population, les opposants dénoncent une inadéquation entre une réalité de territoire et une réalité économique extraterritoriale. C'est le débalancement entre des « intérêts financiers », perçus par les opposants, et les « bénéfices » rendus au territoire.

La cristallisation de l'opposition autour de la présence de Rhodia est accentuée par le sentiment de manque d'informations et de transparence autour de sa présence. En effet, outre la dimension industrielle du projet, les opposants dénoncent le fait que la transformation du projet n'a pas été communiquée, qu'elle a été imposée lors de la première réunion publique, et que cette décision n'a pas été mise en dialogue. La première réunion publique est en effet vécue comme un « passage en force » : « ils nous avaient ramené tout le gratin pour nous expliquer en gros qu'on ne comprenait rien qu'on était des braves gens, qu'eux ils étaient intelligents et qu'ils allaient nous faire ça bien ».

Animée par le maire, aux côtés des porteurs du projet et de représentants de Rhodia, l'animation de cette réunion donne l'impression aux opposants de s'opposer à un groupe d'acteurs uni et

soudé, unifiant acteurs politiques, économiques et agriculteurs face aux citoyens. Ces acteurs se retrouvent d'ailleurs par ailleurs dans le cadre du Comité de Pilotage du projet, animé par le Parc naturel régional du marais Poitevin. Dans ce cadre ils se communiquent les avancées du projet, des discussions auxquelles les habitants n'ont pas accès, qui amènent à des prises de décisions plus ou moins informelles, des réorientations du projet, qui ne sont par la suite pas communiquées, ou communiquées avec une importante partialité, s'attardant uniquement sur la décision finale et non l'ensemble du processus, les réflexions et remises en question qui ont amenées à cette prise de décision. Lorsque ces décisions sont partagées, elles ne sont pas non plus mises en débat. Elles sont présentées. Ce qui relève des craintes des habitants, des impacts du projet – sonores, olfactifs, en matière de sécurité – ne sont pas clairement exposés et les porteurs ont de la difficulté à les expliciter, en grande partie car ils n'en ont pas une connaissance claire et posée, car du début à la fin, le projet se transforme et évolue régulièrement, sans statuer sur un projet aux dimensions claires, avec un nombre d'intrant établi, avec un emplacement définitif posé, et une cartographie d'acteurs circonscrite. Le projet est ainsi continuellement associé à un projet inabouti, quand les porteurs de projets ne sont pas accusés de cacher des informations – informations qu'ils ne possèdent tout simplement pas.

Ainsi, lors des réunions publiques, et plus largement concernant la communication publique autour du projet, les habitants regroupés autour de l'association ADEV dénoncent le manque d'existence d'un espace de délibération permettant de questionner le projet. Les réunions publiques sont descendantes et sont vécues comme un rapport de force, aussi bien à Villedoux qu'à Sainte-Soulle, avec d'un côté, face aux habitants, les porteurs du projet accompagnés de certains acteurs partenaires, placés en avant de la salle de réunion, sur une estrade, et dans la salle les habitants dont les questions sont peu ou pas répondues. La cristallisation se développe à Villedoux réellement à la suite de la seconde réunion publique, à la suite de laquelle l'association ADEV est créée. Celle-ci n'est pas animée par le maire, absent, mais par un de ses adjoints. Cet adjoint, est décrit par les porteurs du projet comme celui à l'origine de la contestation. Il est présenté comme n'étant pas réellement convaincu par le projet, sans l'avoir frontalement explicité, et n'ayant pas réussi à « vendre » correctement le projet, alimentant un sentiment de suspicions des opposants liée aux incohérences du projet initialement présenté comme un projet mené par des agriculteurs, pour des agriculteurs, un projet au service du territoire.

Cet argument de départ a ensuite donné lieu au développement d'un registre argumentatif diversifié par l'association afin de mobiliser le plus possible la population. Ce registre comprend une montée en généralité, incluant un discours environnementaliste liant proche et lointain, un discours territorial orienté autour des impacts produits sur le développement économique et immobilier de la commune, et un resserrement du discours autour de logiques plus individualistes, en particulier concernant la dévaluation des biens immobiliers de la commune.

Concernant le discours environnementaliste, celui-ci est particulièrement lié aux profils des membres du noyau de l'association, dont l'un d'entre eux s'est mobilisé pour la protection du marais de Villedoux et plus largement des zones inondables, qui défend la restauration de l'environnement, et des marais, et dénonce la transformation de l'agriculture paysanne en

agriculture intensive, source de problèmes environnementaux et sanitaires : « je le fais d'une vision plutôt conservatrice, je le reconnais. Je ne suis pas écologiste, tout simplement, parce que je n'ai aucune affiliation avec une culture ou une idée politique. C'est avant tout un dogme philosophique ». La méthanisation est pour lui, et pour d'autres, associée à un risque de dénaturation de l'environnement. Ce discours est appuyé par des connaissances construites à la suite de visites de sites, et de lecture d'articles sur d'autres cas de méthanisation ayant mené à des déversements, polluant les rivières. A Villedoux plus spécifiquement, il est relié à la proximité du site prévu pour l'implantation du projet avec une zone Natura 2000, une proximité relative puisque l'unité ne se situera pas sur le site en question, et que cela n'aurait pas été possible avec la présence du PNR du marais Poitevin dans le Comité de pilotage.

Le registre argumentatif s'est également orienté autour des impacts projetés sur le développement économique de la municipalité. Les deux représentants de l'ADEV rencontrés expliquent que le projet de méthanisation intensifiera le manque de dynamisme de la commune. A l'inverse, le maire de la commune de l'époque défend le projet pour ses impacts potentiellement positifs sur la redynamisation économique de la commune, source d'attraction d'entreprises extérieures. Pour l'ADEV, l'économie de la commune réside sur la venue de nouveaux habitants, installés dans les lotissements construits en périphérie, et sur le fait que Villedoux est une ville « étape » de la « route des vacances » fortement achalandée en particulier l'été : « il n'était pas question de laisser quelque chose porter atteinte au développement économique de la commune ». Pour eux, le projet impactera cette situation de plusieurs façons : elle impactera négativement l'image de la commune, en particulier par l'impact visuel des installations et de la cuve de plusieurs mètres de hauteur, par l'impact olfactif, et par l'impact sur l'augmentation du trafic routier déjà fort l'été. Avec ces arguments, l'ADEV interroge les priorités des élus de la commune, et l'investissement donné dans un projet dont les bénéfices financiers profiteront qu'à une petite partie des habitants, alors que ces investissements pourraient être placés dans des services publics de proximité (hypermarché, commerce local, station-service), non-présents sur la commune, qui participeront à davantage dynamiser la commune et à attirer des habitants et touristes.

Enfin, le troisième registre argumentatif développé par l'association, ayant pour but de mobiliser principalement les nouveaux habitants, est celui de la dévaluation de l'immobilier dans un contexte d'expansion importante de la ville, où plus de 100 maisons étaient en cours de construction et/ou tout juste construites au moment de l'arrivée du projet :

« Il y avait beaucoup de primo-accédants, sur le début de la commune de Villedoux. Sur la commune, le roulement de population est assez important, d'où le vieillissement de la population. Beaucoup de gens sont venus faire construire dans les années 2008, 2009, 2010, avec l'intention de faire une plus-value. C'est-à-dire, on vient s'installer à Villedoux, parce que le terrain n'est pas à 200 balles du m², le terrain est encore abordable et à peu près en quantité. On a encore des parcelles de 400-500 m². Donc, ils sont venus faire un investissement de vie à Villedoux, mais avec la bonne intention, quand même, de revendre 5, 6, 7 ans plus tard. [...] Et ça, ça a été le premier argument. J'aurais même dû commencer par là. Le premier argument qui fait que les gens se sont insurgés, le mot est peut-être un peu fort, mais se sont mis contre ce projet, c'est qu'on allait s'attaquer à leur bien, donc à leur porte-monnaie ».

Comme l'explique l'interviewé, cet argument a permis de mobiliser une plus grande partie de la population. Il a même été l'argument décisif de la mobilisation, comme cela a pu être observé dans d'autres cas de projets de méthanisation qui ont vécu des oppositions. En revanche, les deux interviewés assument que cet argument n'était pas fondé sur des faits et statistiques réelles. L'impact de projets de méthanisation sur le prix de l'immobilier n'a pas été vérifié dans le cadre d'études, comme cela a été notifié dans la revue des écrits. Sur ce sujet, les opposants assument une forme d'opportunisme argumentaire ayant permis de soutenir leur cause et de dénoncer un projet non désiré :

« Interviewer : comment vous aviez été capable d'estimer le risque de perte financière sur l'immobilier ?

Interviewé : C'était une louche. On n'a jamais été capable de l'estimer. Puis même si c'était vrai, on ne le savait pas.

Interviewer : C'était un argument politique pour faire avancer la cause.

Interviewé : Complètement. Ce n'est peut-être pas très honnête, mais ça fait partie... des arguments que moi j'ai mis : vos biens, vont être... Il y a peut-être un fond de mauvaise foi, mais il y a aussi un fond de réalité. [...] Mais il y a une petite part de mauvaise foi. Je ne vous cacherai pas que j'en ai peut-être un petit peu abusé par moment. Mais ça fait partie du truc, c'est de la psychologie, ce n'est pas moi qui vous l'apprendrai. »

Sur le risque d'explosion, mobilisé également dans les registres argumentatifs, celui-ci n'était pas non plus estimable par les opposants. Ces derniers expliquent s'être informés et connaître des accidents s'étant produits ailleurs mais sans savoir si le risque était réel dans le cas du projet Méthadoux, tout en mobilisant l'argument comme stratégie de mobilisation :

« Bon, il n'y a pas de risque d'explosion. Je le sais bien. Quoiqu'on leur ait fait croire que tout allait exploser. Mais bon, c'est une autre histoire. Quoi qu'il y avait quand même des enjeux sécuritaires. Autour d'une bouillotte comme ça, il faut faire attention. La preuve, il y en a pas mal en France qui ont fermé, qui ont eu des accidents graves, pas qu'en Bretagne, dans le Midi aussi. Donc on s'est quand même informé grâce à Internet »

La construction d'arguments infondés est critiquée par les porteurs de projets. Tantôt ils critiquent une tendance « conspirationniste » des opposants : « C'était... conspiration, conspiration, conspiration. On leur cache tout. On leur ment. Non, c'était... très, très... raz les pâquerettes. Il n'y avait pas de discours. », tantôt ils critiquent l'opposition constante à ce type de projet par une forme d'habitude à la contestation accompagnée d'une « peur de l'inconnu » :

« Ils avaient simplement la peur de perdre de la valeur sur leur maison, sur leur bâtiment. Alors que c'est aucunement prouvé. Il n'y a rien. Il y a eu quelques études de fait sur des endroits pour savoir si les maisons avaient perdu de la valeur immobilière, et ça n'a pas été le cas. Donc la peur de l'inconnu. Et puis, bon, je pense qu'en France, on devient de plus en plus anti-tout. »

Ces différents registres argumentatifs, touchant à la protection de l'environnement, aux risques sanitaires et sécuritaires liés au projet, aux odeurs, à l'impact négatif sur le développement de la commune et sur le prix de l'immobilier, sont des arguments qui n'ont pas pu être avérés puisque le projet ne s'est jamais construit. En revanche, ils ont été utilisés par les opposants pour appuyer leur opposition au projet, en dénonçant un déficit d'information sur ces sujets, et un déficit démocratique pour débattre autour de ces sujets.

Le déficit démocratique est particulièrement visible dans le peu d'informations présentes dans les archives concernant les éléments concrets de mise en œuvre du projet et leurs impacts. Le projet et les acteurs impliqués évoluent régulièrement, créant une confusion générale autour du projet, même pour les membres du Comité de pilotage. Dans ce contexte, les porteurs du projet étaient incapables de communiquer des informations claires, de rassurer la population, de répondre aux craintes, et de faire avancer le projet. Même en conseil municipal, les informations délivrées aux membres du conseil (synthétisés dans le cadre des procès-verbaux) sont succinctes. De là, il était alors possible pour les opposants de construire un registre argumentatif varié, de souligner les incohérences du projet, de remettre en cause la légitimité des porteurs, et de suspecter des décisions prises à « huit clos » manquant de transparence. Comme l'expliquent plusieurs interviewés : « la mayonnaise était lancée » et « elle était inarrêtable ».

Le transfert de l'opposition à Sainte-Soulle et son renforcement :

Les informations transmises par des opposants de Villedoux aux résidents du secteur Usseau-Ragueneau lors de l'enquête publique ont joué un rôle important dans la poursuite du conflit. En effet, dans ce contexte de partage de « vécus » communs, le terreau de la contestation était facile à redévelopper : des habitants qui informent d'autres habitants de leur lutte, en les incitant à faire de même avec un registre argumentatif déjà bien construit et ancré. Ils n'avaient plus qu'à reprendre le même registre. Le fait que ce soit des habitants d'une autre commune, qui viennent leur apprendre l'existence du projet alors qu'eux-mêmes n'en ont aucunement connaissance a créé un profond sentiment de méfiance avant même que le projet démarre et qu'il soit annoncé à la population, ce qu'aucun des porteurs ou membre du Comité de Pilotage, dont le maire de Sainte-Soulle, n'avaient envisagés. Cette situation est directement liée à la proximité interpersonnelle entre individus évoluant dans plusieurs sphères, politiques et associatives, et le dédoublement de rôles joués par certains acteurs, siégeant à la fois dans l'association, dans le conseil municipal, à la Chambre d'agriculture, et habitant la commune, situation qui sera développée plus loin dans le rapport.

Méthadoux arrive à Sainte-Soulle plusieurs mois après le départ de Rhodia, après que les porteurs du projet aient eu « un passage à vide ». Le Comité de pilotage est toujours actif bien que le projet soit remis en question. Ce sont surtout les porteurs du projet qui encouragent sa poursuite. A ce moment, mis à part le maire et le conseil municipal, le projet n'est connu de personne. L'idée de l'implanter sur le site Atlanparc est vu pour les porteurs de projet comme une solution en réponse du conflit de Villedoux où il était reproché de ne pas être dans une zone dédiée à ce type de projets.

Cependant, le site d'implantation projeté est situé à 300 mètres des habitations. Cette distance est conforme à la législation mais les recherches sur le sujet démontrent que cette distance n'est pas suffisante pour favoriser l'appropriation sociale de ce type de projet. Autour de la ZA AtlanParc, le développement urbain s'est intensifié avec peu de contrôles de la part de la municipalité. Il s'est rapproché de la ZA qui a mis plusieurs années à se construire. Si la création de cette zone, encore à ses débuts à cette période, n'a pas fait l'objet de contestations citoyennes, l'arrivée d'une unité de méthanisation représentée comme un type de projets accompagnés d'un ensemble de risques, a activé le risque perçu de ce projet d'aménagement sur le quotidien des

résidents. La ZA ayant été présentée comme une zone d'activité à la population, l'arrivée du projet Méthadoux dessus change le discours qui lui est porté : elle est une zone industrielle, ce à quoi les habitants n'ont pas donné leur approbation. La dimension « industrielle » du projet de méthanisation était conservée, et le tonnage d'intrants restait conséquent, venant de différents lieux de l'agglomération de La Rochelle, afin également de répondre aux attentes de la société Idex.

Dès le départ, le site d'implantation est donc remis en cause, décrit comme « absurde » par les deux interviewés de l'association ASPE rencontrés. Ils expliquent que si le projet avait été plus éloigné des habitations, en citant l'exemple d'un à deux kilomètres de distance, il aurait fait davantage de « sens ». La seconde « absurdité » nommée est l'emplacement même dans le parc d'activité Atlanparc. Ce lieu, comprend plusieurs entreprises : une entreprise de poisson frais, une entreprise de caoutchouc et de production de pneus, ainsi qu'un hôtel. La présence de l'hôtel est décrite comme inadéquate avec une usine de méthanisation, et la présence d'une entreprise de production de pneus est décrite comme « dangereuse », source de risque d'incendie et d'explosion : « rapidement on peut entrer dans un scénario catastrophe ». L'argument de la dévaluation immobilière et de la dévaluation du cadre de vie sont très rapidement mobilisés pour justifier une opposition d'envergure et rejoindre une grande partie des habitants du secteur. De plus, le projet est décrit comme allant mettre en danger le projet de zone d'activité, lui faire perdre du dynamisme, faire fuir d'autres entreprises qui pourraient s'y installer, et donc désavantager le dynamisme économique de la commune. Avant même que la première réunion publique se développe, la contestation était donc lancée.

La première réunion publique pendant laquelle le projet a été présenté à la population s'est mal passée. Elle a marqué les mémoires des opposants et des porteurs de projets. Tandis que les premiers arrivaient avec une idée préconçue du projet et de ses effets, les seconds avaient en mémoire les contestations à Villedoux. Chaque groupe d'acteurs « campe » sur ses positions. Les opposants posent des questions aux porteurs, auxquels ils n'arrivent pas à avoir de réponses. Le dialogue était déjà presque rompu à ce moment, créant un sentiment de « déni démocratique », nourri des deux côtés par la connaissance du précédent conflit à Villedoux. Les opposants vivent cette première réunion publique avec beaucoup de force : « On a vécu de l'intimidation. C'était effrayant. Il y avait dix agriculteurs en arrière, debout, les bras croisés et devant le maire avec [les porteurs du projet]. C'était un passage en force du maire et des paysans. [...] Là c'était autoritaire ». Pour les opposants, les investisseurs [Idex] n'auraient pas dû être présents à cette réunion. Ce moment aurait dû être un moment de dialogue autour du projet, du site d'implantation, et des impacts.

Cependant, le site était déjà choisi, les acteurs en présence étaient déjà déterminés, et les impacts étaient encore inconnus. Du sentiment de méfiance installé, il était ensuite possible de contredire l'ensemble des arguments des porteurs du projet autour de l'argument d'un mensonge déguisé presque permanent et d'un copinage entre acteurs privés et publics au détriment des citoyens : « ils nous prenaient pour les gueux du coin ». Ce sentiment de mise en infériorité et de dédain des opposants au projet, reçu comme un manque important de reconnaissance et de prise en considération, s'est retrouvé également à Villedoux. A Sainte-Soulle, il n'est pas étonnant que ce sentiment ait été exacerbé.

D'une part, comme l'explique un interviewé, le conflit à Villedoux n'était pas du tout envisagé par les porteurs de projet dont le discours de la méthanisation s'orientait autour d'une vision vertueuse forte du procédé qui ne pouvait pas inclure la potentialité que des individus se positionnent contre. Pour les porteurs de projet, la méthanisation était un procédé « dans l'air du temps ». Le leader du projet incluait dans ses pratiques agricoles des formes peu intensives, biologiques et orientées vers la préservation de l'environnement. Tout au long du projet, il défendra le processus de méthanisation. Une opposition à ce type de projets était ainsi perçue comme irrationnelle, à laquelle il n'était pas possible d'être défavorable, d'autant plus dans un contexte d'enjeux environnementaux et climatiques importants.

Lors des réunions publiques, il n'est donc pas étonnant qu'une scission se soit créée entre un discours de valorisation de la méthanisation pour ses impacts globaux positifs et une dévalorisation de la méthanisation pour ses impacts locaux négatifs. Les deux groupes ne se situent pas sur la même échelle discursive, limitant les capacités de discussions.

D'autre part, les réunions publiques ont placé les porteurs du projet en situation à la fois de défenseur de leur projet et de médiateur avec la population, un double rôle qui n'est recommandé dans aucune mise en œuvre de projet de méthanisation territoriale, et souvent décrite comme une condition d'échec des projets. Cependant, cet enjeu n'a pas été réfléchi en amont du projet, ni au cours du projet. Au début du projet en 2008, les « bonnes pratiques » en matière de gouvernance collective de projets de méthanisation étaient encore naissantes. En 2014, elles sont davantage connues. Cependant, les connaître ne signifie pas posséder les savoirs utiles pour leur mise en place.

De plus, lorsque le projet arrive en 2014 à Sainte-Soulle, l'opinion était déjà construite autour du projet et il était alors en partie trop tard pour revenir en arrière. Il aurait fallu que la valeur associée à l'importance d'intégrer la diversité d'acteurs impactés par le projet soit une valeur commune aux membres du Comité de pilotage, ce qui, selon les entretiens menés, n'était pas le cas, la valeur du bienfait environnemental du procédé surplombant le reste, créant une forme d'œillère placée sur les autres valeurs, telles que le retour en capital économique au territoire ou la démocratie participative.

Les opposants au projet avaient leurs propres biais. Ils n'étaient pas non plus disposés à ce que le projet se fasse, peu importe la forme qu'il prendrait. L'opposition était certes une opposition basée sur un ensemble de valeurs orientées autour de la préservation du cadre de vie, du capital économique des habitants, et d'une dénonciation d'un déficit démocratique, mais elle était aussi une opposition construite dans l'objectif de gagner. Le projet avait été presque vaincu à Villedoux, il ne devait pas passer à Sainte-Soulle, sous presque aucun prétexte. L'association ASPE avait d'ailleurs prévenu les porteurs du projet : « votre projet ne passera pas ». Cette opposition est ainsi devenue une lutte de positions, une lutte des places, mais sans dialogue entre les parties.

Les méthodes de mobilisation utilisées par l'association ASPE ont ainsi pris une autre dimension. Tandis que l'association ADEV de Villedoux utilisait des méthodes basées sur la communication sociale (tracts, banderoles), la communication politique (mobilisation électorale), et l'organisation de manifestations, l'ASPE à Sainte-Soulle a mobilisé la justice.

Cette évolution a eu plusieurs impacts sur le projet et la contestation puisqu'ils se sont tous les deux étalés dans le temps, suivant les temporalités des procès et des décisions de justice, relançant les mobilisations, ou le projet, en fonction des décisions transmises. Alors qu'à Villedoux, le projet a duré un peu plus de trois ans (deux ans de conception à huit clos, et un an et demi environ de contestation), à Sainte-Soulle, il a duré plus de huit ans, avec une mobilisation sociale presque dès le démarrage.

Les impacts de relations interpersonnelles

Des histoires interfamiliales qui ont ressurgies :

Les porteurs du projet sont originaires de Villedoux. Ils sont agriculteurs, et pour certains, leurs familles ont un historique agricole. Le conflit Méthadoux a pris place dans un contexte territorial rural, où la promiscuité s'accompagne d'une interconnaissance des familles historiques du village. Pour certains des interviewés, la contestation du projet est « à l'origine » partie d'une « mésentente d'anciens paysans dans une petite commune rurale ». Certaines de ces familles, appelées « clan » par l'un d'eux, auraient conservées des souvenirs de ces mésentes passées, remontant pour certaines à la seconde guerre mondiale. Elles se sont retrouvées au sein des échanges entre opposants et porteurs du projet, sur le forum du journal Sud Ouest qui permettait de laisser des commentaires sur les articles publiés dans le journal :

« Le copain d'en haut, qui était, dans le passé, l'ennemi de tel paysan, et bien ça a repris, et nous, on avait un agriculteur avec nous, dont le grand-père avait des emmerdes avec un autre grand-père paysan, et c'est parti de ça, quoi. Et vous avez dû voir, dans le forum *Sud Ouest*, à un moment donné, ça disait : 'oui, ton grand-père, il mettait du lait, de l'eau dans le lait pendant la guerre', et voilà c'était reparti ».

Ces relations se sont perpétuées à travers le temps, et ont impactés la réception sociale locale du projet : « Dans un autre contexte, dans un autre coin, ça aurait pu être différent. Mais là, ça a quand même démarré sur une haine interpersonnelle ». Cette pénétration de relations interpersonnelles anciennes dans le conflit actuel n'a pas été anticipé pas les porteurs du projet. Concernant principalement le leader du projet, la compréhension du rôle joué par ces conflits antérieurs n'ont pas été forcément compris par les autres agriculteurs engagés dans le projet : « On n'a pas...Moi, je n'ai pas...Je n'avais pas du tout personnellement compris. Je n'ai pas du tout compris ce genre de choses. Et d'un seul coup, ils sont passés en opposition. La mayonnaise avait pris et on a perdu la main à ce moment-là ». Le contexte a « dépassé » les porteurs de projets qui critiquent des formes de « jalousie locale » sur lesquels ils n'ont pas été en capacité de répondre ou d'agir.

Les entretiens ont également mis de l'avant des jugements interpersonnels à plusieurs reprises, qui touchent autant les porteurs de projets que les opposants. Ces jugements sont liés au temps de résidence. Plus celui-ci augmente, plus il accorde de la légitimité aux individus à porter un discours sur le projet ou sur l'opposition au projet. Cela réfère directement à la question du « capital d'autochtonie ». L'extrait ci-dessous illustre ce propos avec l'exemple d'un interviewé qui a ressenti une remise en question de son discours d'opposition basé sur le fait qu'il n'est pas originaire du territoire, et ainsi, non-légitime à porter un discours sur le projet et ses impacts territoriaux :

« Ils ont eu le culot de nous dire, quand même, vous n'êtes pas d'ici, si vous n'êtes pas contents, vous vous barrez. On me l'a dit qu'une fois. J'ai dit, là, mon garçon, je ne suis pas d'ici, mais ma famille est là depuis 1988, je suis fils d'un paysan, même si je n'ai pas été paysan, ce n'est pas très gentil, ce n'est pas très poli vis-à-vis de tous les nouveaux arrivants ».

Être du territoire ou ne pas être du territoire est donc dans les deux cas un sujet source de tensions qui replace le conflit dans une échelle locale prononcée mais qui est également relié au fait d'être ou de ne pas être agriculteur, autrement dit de connaître ou non ce qu'il se joue en arrière du procédé de méthanisation. En effet, les porteurs de projets décrivent une opposition qui serait majoritairement composée de nouveaux habitants, des « néo-ruraux », qui seraient éloignées des problématiques agricoles et même s'en plaindraient. D'après les entretiens menés avec les opposants, dans le cas de Villedoux, la mobilisation aurait commencé plutôt avec des habitants originaires du territoire ou y résidant de longue date, mais son élargissement a été permis grâce à la mobilisation des nouveaux habitants. A Sainte-Soulle, la mobilisation a surtout concerné des nouveaux habitants. Entre ces groupes se joue une lutte entre qui est « propriétaire de la commune », et qui ne l'est pas.

Également, les jugements interpersonnels se retrouvent dans la crédibilité associée aux discours et actions des uns et des autres. Les deux groupes, porteurs et opposants, mobilisent le vocabulaire du « non-sachant » pour remettre en cause le projet ou l'opposition au projet. Ce vocabulaire du « non-sachant » concerne les compétences techniques des porteurs du projet pour développer un projet de méthanisation, les connaissances du procédé, de ses vertus, de ses risques et impacts. Chacun dénonce la non-connaissance ou la mal connaissance de l'autre. A l'inverse, les deux groupes assument aussi lors des entretiens leur propre manque de connaissances sur le sujet et certains regrets que ça a pu occasionner.

Les porteurs de projet expliquent en effet le manque de recul qu'ils avaient par rapport aux effets du projet et aux impacts produits par le manque de communication :

« A cette époque-là, il n'y avait pas beaucoup de projets en France. Donc, il n'y avait pas beaucoup de recul sur comment porter un projet dans l'opposition et comment concerter, comment... C'est un peu à ce moment-là que ben oui, des régions ont dit bon, maintenant, obligatoirement, dans les dossiers, il y aura une étude, il y aura un bureau d'études qui sera là pour aller faire la communication, la concertation avec la population, le porte-à-porte, comme ça se fait aujourd'hui. »

Ils expriment également des regrets sur leur alliance avec un acteur industriel au début du projet : « Je pense qu'on aurait peut-être dû rester qu'avec un projet vraiment agricole, comme ça sort actuellement. On tournerait alors depuis 12 ans. L'installation serait payée, on serait tous contents et tout, on n'aurait pas perdu autant de temps et des cheveux blancs. »

Les deux camps expriment également des regrets autour du manque de dialogue car entre les porteurs et les opposants, le discours a été rompu. A Villedoux, lors des prémices du projet, davantage d'échanges avaient lieu entre acteurs. Les opposants et les porteurs avaient discutés, alors qu'à Sainte-Soulle, les échanges étaient rompus dès le départ, probablement parce que la contestation s'est constituée sur l'héritage de celle organisée à Villedoux, avec l'existence de discours et arguments déjà en partie construits, et un transfert de représentations sur les dangers

du projet. Les représentations des opposants étaient déjà donc en parties construites. Comme l'explique l'un des porteurs du projet :

« Interviewer : Avez-vous eu des contacts avec les opposants ? Venaient-ils vous voir ?

Interviewé : Un petit peu, à Villedoux, mais bon, on n'était jamais d'accord. Mais après, ceux de Sainte-Soulle, non. On les invitait, mais ils ne venaient pas, parce qu'on était des menteurs, donc ce n'était pas la peine, quoi. »

Les porteurs de projet sont arrivés à Sainte-Soulle avec leur propre vécu du début du projet à Villedoux. Ils avaient déjà dû surmonter les échecs précédents et ne s'attendaient pas à ce que la contestation se poursuive. Ils ne voulaient pas non plus entrer dans un nouveau conflit. Comme l'explique l'un des porteurs : « ils n'étaient pas armés ». Ils ne savaient pas comment réagir à la contestation. Ils avaient mis en place des outils de communication pour informer sur le processus de méthanisation. Ils avaient aussi essayé d'organiser des réunions publiques. En revanche, comme ils l'assument eux-mêmes, ils n'avaient pas les ressources en matière de résolution de conflits. Sur ce sujet, les autres recherches menées autour des projets de méthanisation indiquent l'importance de la présence d'acteurs intermédiaires pour faciliter le dialogue entre acteurs (Boudin, Nadou et Raulin 2020). Face au poids psychologique de la lutte, et la gestion des tensions sous-jacentes, un des opposant exprime : « Si c'était à refaire, je ne sais pas si je le referai. »

Des compétitions politiques :

Le conflit autour du projet Méthadoux a également été intensifié par des compétitions politiques municipales et métropolitaines. La seconde réunion publique à la suite de laquelle l'association ADEV a été fondée, a été animée par l'adjoint au maire, alors que la première avait été animée par le maire. Pour les porteurs du projet, cette situation a eu un effet direct sur la construction de la contestation : l'adjoint au maire n'était pas favorable au projet mais ne l'avait pas annoncé publiquement pour ne pas « froisser » le maire sauf que lors de cette réunion il aurait « remonté un petit peu tout le monde » contre le projet. Les porteurs du projet n'avaient alors pas « estimé » la situation. Ce même adjoint aurait influencé la position du conseil municipal, d'abord favorable au projet, et qui avait autorisé la modification du PLU de Villedoux à l'unanimité.

Dans le cas de Sainte-Soulle, la compétition politique est arrivée plus tardivement et n'a pas eu d'influence particulière sur la construction du conflit qui s'est majoritairement constituée par le transfert du conflit d'un territoire à l'autre, à l'initiative d'un individu, membre de l'association ADEV, tout en étant conseiller municipal et qui a donc eu un rôle direct dans les deux conflits. A Sainte-Soulle, la compétition politique a en revanche favorisé la persistance dans le temps du conflit, et la remobilisation des membres de l'ASPE à partir de 2020. En effet, lorsque le nouveau maire est élu, les opposants au projet cherchent à s'entretenir avec lui pour lui demander sa position par rapport au projet. Il se positionne contre le projet – en opposition à l'ancienne mandature. Il assume que cette position n'est pas directement dirigée contre le procédé de la méthanisation, ni le projet Méthadoux en tant que tel. Comme l'explique l'un des porteurs du projet :

« Interviewer : est-ce que selon vous le nouveau maire avait un argument construit autour de la méthanisation ?

Interviewé : non il n'y avait rien. On a voulu l'emmener à Surgères pour visiter l'unité et il a refusé. Pour lui : Non, c'est non. Il n'a rien dit sur les mouches, les odeurs, etc. Non pour lui s'il dit c'est non, je ne suis pas d'accord je ne veux pas, j'ai décidé que c'est non. Et il me l'a redit encore : je vous l'avais dit. Au fond de nous on savait très bien que ça allait être compliqué. Si le projet est maintenant fini, on peut dire qu'il y a participé amplement parce que nous on ne se sentait pas armé pour nous défendre contre lui. »

Le discours du nouveau maire se concentre alors sur les conséquences sociales du projet : la construction d'une contestation qui attise les tensions locales. Il se situe du côté de « l'écoute des habitants ». Il est présenté par les interviewés comme un « ancien ingénieur », « propriétaire » de plusieurs maisons, avec des ambitions politiques importantes. Sans son élection, les porteurs de projet expliquent que le projet aurait vu le jour : « C'est lui qui a un petit peu attisé l'association en disant : ne vous laissez pas faire. [...] Monter un truc dans une commune où le maire est carrément opposé, ce n'est pas la peine. ».

N'ayant pas eu l'opportunité de rencontrer le maire de la commune de Sainte-Soulle, seulement la revue de presse réalisée permet de nuancer le discours des interviewés rencontrés. Interviewé dans le journal Sud-Ouest en 2021 et 2022, le maire explique que les études qui justifient le projet sont désuètes et non représentatives de l'évolution du territoire. Sans s'opposer directement au projet, il se positionne pour sa délocalisation dans une commune périphérique.

Des interconnaissances entre acteurs issues du monde de la politique municipale qui ont favorisé et défavorisé le projet

Les méfiances autour du projet se sont également développées autour des interconnaissances existantes entre les porteurs de projet et les acteurs politiques ayant soutenu le projet, issus du monde politique municipal et agricole. Ces interconnaissances ont aussi favorisé à certains moments les tentatives de mise en œuvre du projet : elles ont permis aux porteurs de s'installer dans les deux municipalités, Villedoux et Sainte-Soulle. Ce soutien d'acteurs municipaux aurait pu favoriser le projet, puisque le soutien des élus est décrit par certains interviewés et par plusieurs recherches comme une condition importante de la réussite de ce type de projets. Cependant, celui-ci n'a pas été constant et n'a pas non plus été partagé par l'ensemble des acteurs locaux.

A Sainte-Soulle, il a contribué à créer un sentiment que le projet était décidé à huis-clos, contre l'avis des citoyens. En particulier, cela est expliqué par la proximité entre monde agricole et monde politique local, entre la présence d'acteurs qui se connaissent par ailleurs parce qu'ils siègent au sein de différents comités institutionnels. La Chambre d'agriculture et le PNR du marais Poitevin jouent un rôle important dans cette mise en lien d'acteurs locaux. Cette proximité entre acteurs intervient dans la prise de décision puisqu'elle favorise des échanges informels et des modalités d'interaction qui sortent du domaine public. Le fait qu'un des porteurs de projet était également élu d'une commune limitrophe pendant plusieurs années, siégeant sur des comités de la Communauté d'agglomération de La Rochelle croisant

différentes thématiques, et qu'un autre était encarté dans un parti politique a également contribué à cette situation et au sentiment de « bisbille » politique pour les opposants.

A l'inverse, à Villedoux, c'est davantage les relations tissées entre certains acteurs politiques locaux et les opposants qui a soutenu la lutte et participé à l'abandon du projet. A Villedoux, un élu était opposé au projet et était proche de l'association, sans en être membre directement. Il assumait cette position. Soutenant discrètement l'association, il faisait également ses propres recherches sur le projet et la méthanisation en général. Les informations sur le projet étaient limitées, même pour certains élus. Une commission extra-municipale composée de deux élus municipaux se chargeait des liens avec les promoteurs du projet et en dehors, les informations circulaient peu, comme l'analyse des procès-verbaux de conseils municipaux le montre. Possédant lui-même peu d'informations sur le projet, c'était soit par le bien de contacts avec des agriculteurs engagés dans le projet ou par des recherches personnelles qu'une connaissance du projet pouvait se construire. Plus généralement, l'existence de documents « non-publics » a exacerbé le sentiment que la municipalité « mentait » aux habitants ou ne disait pas toute la vérité sur le projet. Les opposants avaient l'impression que la « porte de la mairie » leur avait été fermée à partir du moment où l'opposition s'est constituée. Ces documents étaient la preuve qu'il y avait des décisions « par-dessous » qui étaient prises, sans l'aval des citoyens. Sa présence a facilité le travail de l'association en fournissant des informations sur l'évolution du projet qui n'étaient alors pas rendues publiques, permettant aux membres de l'association d'anticiper leurs actions et de construire leur argumentaire.

Un manque de soutien d'acteurs politiques à l'échelle de l'agglomération ?

Au départ, le projet est en dehors de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CDA). En revanche, les porteurs de projets écrivent dès le début du projet à la CDA pour établir des relations afin de proposer la valorisation de leurs déchets verts. Cependant, à chaque tentative de rapprochement, les porteurs de projet vivent des barrières administratives (devoir répondre à un appel d'offre, orientation du projet sur ce que voulait la CDA, etc.). Une note d'intention est rédigée par le service, favorable au projet et à l'utilisation des déchets verts de la CDA. Cependant, les porteurs de projet attendaient un soutien plus important de la CDA d'accompagnement et de soutien du projet. Pour un des porteurs du projet il manque une dimension « concrète » et engagée de la CDA sur ces questions.

La rencontre avec un ancien élu, vice-président de l'agglomération de La Rochelle en charge des questions de transition énergétique et écologique, propose plutôt un discours de multiplication d'initiatives en faveur de projets énergétiques locaux. De son côté, il entend parler pour la première fois du projet en 2020, aux côtés d'autres projets, en particulier éoliens qui vivaient également des oppositions. Projet qui correspondait à la feuille de route de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, le projet Méthadoux est soutenu par l'élu. Cependant, un certain « mouvement anti-éolien s'était resserré » explique-t-il et des associations, préalablement existantes, se sont relancées sur le territoire au même moment que la relance du projet Méthadoux. Cette « jonction » d'oppositions plurielles à des projets énergétiques a participé à une remise en cause de la Communauté d'agglomération à mener des projets énergétiques. Malgré l'opposition politique d'élus communautaires, la Communauté

d'agglomération plaide pour poursuivre le projet Methadoux au risque de perdre les autorisations environnementales. Le PCAET est voté mais face aux oppositions, il est décidé de construire une entité capable de porter les projets énergétiques. Cependant, à ce moment, le projet Méthadoux est déjà presque annulé. Pour cet élu, en revanche, le travail mené autour de la mise en œuvre du PCAET et les nombreuses réunions organisées dans les communes du territoire de l'agglomération ont participé à faire évoluer positivement le regard des maires sur le sujet de la mise en œuvre de projets énergétiques locaux.

Pour certains interviewés, l'ensemble de ce processus a contribué à produire une certaine crainte des élus de l'Agglomération à s'engager dans ce type de projets. Cette crainte peut être associée à certains conflits en lien avec des projets d'énergies renouvelables plus anciens, comme celui de l'éolienne du port de la Palice. Elle peut également être analysée au regard des compétitions inter-communales, et d'un décalage centre-périphérie qui amènent des oppositions entre maires de communes de la CDA et élus en charge des politiques de la CDA, entre ceux qui profitent de leurs politiques, ceux qui les subissent et ceux qui les critiquent.

Pour d'autres interviewés, il y a eu un manque de planification en amont, et à l'échelle de l'ensemble de l'Agglomération, qui n'a pas permis de progressivement instaurer une culture des énergies renouvelables au sein du territoire, tandis que d'autres, à l'exemple de la Communauté de communes d'Aunis Atlantique ont réussi à mettre en œuvre un plan, et à le faire valider avec peu de résistances. Pour l'un des interviewés, la validation en amont de ce type de planification et son intégration à d'autres outils de planification territoriale comme le PLUI est nécessaire. Ce processus doit cependant être mis en œuvre avec les acteurs du territoire, définir des zones interdites, et des zones possibles, mais discutables. Cette cartographie des potentiels énergétiques a été incluse dans le PLUI d'Aunis Atlantique. Ces documents offrent une base dite « opposable », c'est-à-dire qu'ils offrent un outil transparent et mis à disposition des acteurs du territoire pour se projeter collectivement sur le territoire. L'existence de ce type de document permet d'initier des dialogues. Ce processus est long mais pour l'un des interviewés, elle est nécessaire pour permettre l'émergence de projets.

Un projet subit

Méthadoux a été un projet subit par l'ensemble des interviewés, mais de façon différente. Pour les porteurs, la contestation a été difficile à vivre, amenant à l'épuisement physique et psychologique de certains. Les réunions publiques qui ont représenté les seuls moments pendant lesquels les porteurs et les opposants se rencontraient, ont été vécus avec violence. Ces réunions ont été peu nombreuses et pourtant elles ont représenté des moments marquants pour chacun des interviewés.

Ce projet a autant impacté la vie personnelle que professionnelle du noyau central en charge du projet. Également, les porteurs ont le sentiment que le projet a servi de « bouc-émissaire » pour certains acteurs politiques afin de se positionner politiquement et de répondre à leurs intérêts personnels. La tournure politique que le projet a prise, sa référence dans le cadre de plusieurs élections politiques (2011 – cantonales -, 2014 et 2020 – municipales) a, pour les porteurs de projets, dépassé de loin le projet en lui-même, amenant à son échec. Rapidement, le sujet de la méthanisation était devenu un sujet d'opposition basé sur des considérations sociales et

politiques. Cela a eu pour conséquence de créer une crainte à s'engager à nouveau dans un projet avec des élus qui s'engagent d'abord puis finalement ne soutiennent plus le projet en cas d'opposition.

Au sein des conseils municipaux, le projet a produit des divisions idéologiques. En revanche, ces divisions restaient peu affirmées. Elles ne sont pas observables directement dans les procès-verbaux des conseils municipaux. Par contre le projet était un sujet de discussion au sein des mairies. Là où il a davantage produit d'effets, c'est à l'échelle du Conseil communautaire de l'Agglomération de La Rochelle où lors du vote de la vente de la parcelle dédiée au projet sur la zone Atlanparc, les 17 maires qui ont voté contre le projet ont quitté la salle du conseil en claquant la porte. Ces mairies, issus des communes péri-urbaines et rurales autour de la ville de La Rochelle, dénonçaient la centralité de la prise de décision par la ville centre et son passage en force au détriment des villes périphériques, et sans les prendre en considération. Ces positionnements se sont également retrouvés dans une opposition politique binaire entre ceux qui soutenaient le président d'Agglomération, et ceux qui l'opposaient.

Du côté de l'Agglomération de La Rochelle et en particulier du service de la Transition Energétique et de la Résilience Ecologique, ce projet impacte l'ensemble du Schéma directeur de l'énergie, celui-ci impliquant le développement de projets d'énergie renouvelable locales. Méthadoux est majoritairement regretté par ceux qui portent le schéma. L'évolution du projet jusqu'à son échec reste peu comprise, les caractéristiques techniques du projet étant largement répondues et le projet ayant été validé réglementairement et judiciairement parlant.

Du point de vue des relations sociales, le projet a contribué à en tisser certaines et à en dé-tisser d'autres. Il a laissé des traces dans les relations interpersonnelles. Entre les porteurs et les opposants, les relations avant le projet étaient soit inexistantes, soit préalablement conflictuelles. Après le projet, elles restent conflictuelles, le vécu de chacun ayant marqué leurs représentations et les souvenirs de cette période comme un moment de forte opposition sociale. Des relations ont en revanche été tissées ou renforcées entre les porteurs et certains acteurs publics et privés dont le PNR du Marais Poitevin, la Chambre d'agriculture, l'association A nous l'énergie. Des relations se sont également renforcées avec des acteurs politiques aux couleurs politiques proches, qui ont développé de l'empathie pour la situation et ont décidé de prendre position en faveur d'un des « camps ».

Du côté des opposants, des relations se sont développées entre habitants. A Villedoux, le premier noyau à s'engager et à l'initiative de la création de l'association ne se connaissait pas. Si le milieu associatif permettait de créer certains liens sociaux, entre habitants plus récents, ces liens étaient limités à des formes d'« inattention civile » (Goffman 1963), une proximité géographique qui n'engage pas une proximité sociale particulière. A Sainte-Soulle, le quartier dans lequel le projet se développait était récent. Les relations sociales y étaient également limitées. Les représentants de l'association d'opposants expliquent que ce contexte a aussi participé à mobiliser car en plus des manifestations d'opposition, l'association organisait des événements festifs et rassembleurs qui ont permis de « fédérer » les habitants (soirée moule-frite, concerts, etc.). A Sainte-Soulle, le projet est davantage gardé en mémoire qu'à Villedoux. La fin du conflit est également plus récente et le projet a davantage fait de bruits à Sainte-Soulle

qu'à Villedoux : le nombre d'articles de presse y est plus important, le nombre de moments de rassemblement plus nombreux, et la contestation s'est étalée sur la durée avec l'implication de la justice.

En revanche, collectivement, Méthadoux a été un moment de formation, un « cas d'école » comme l'explique l'un des porteurs du projet. Il a été une source d'apprentissages divers, aussi bien chez les porteurs que les opposants. Chez les porteurs du projet, il a été une ressource pour se former à la méthanisation, et au portage de projet. Comme l'expliquent les porteurs de projet, si le projet serait à refaire, ils le feraient autrement. Ils rappellent qu'au début des années 2010, ils avaient moins de capacité à se projeter. Ils feraient également attention aux acteurs avec qui ils décident de devenir partenaire, ne choisiraient pas forcément un acteur industriel, et feraient attention au soutien des élus locaux. Pour les opposants, le projet a représenté un moment d'apprentissage du monde associatif, ainsi qu'un moment de politisation pour certains pour qui le monde associatif et de la politique municipale n'étaient pas familier.

Regard sur d'autres cas de projets réussis

Au sein de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, aucun projet de méthanisation n'a réussi à voir le jour. En revanche, sur d'autres territoires, proches géographiquement, des projets se sont développés. Ces projets ont été soutenus par des « acteurs intermédiaires » associatifs ou publics : des associations telles que A nous l'énergie, des acteurs publics tels que le Parc naturel régional du marais Poitevin ou la Communauté de commune de Fontenay-en-Vendée.

L'association A nous l'énergie s'est créée en 2014 avec un petit groupe de sociétaires d'Enercoop. Elle accompagne la constitution de coopératives citoyennes de production d'énergies renouvelables. Elle a, à ce jour, accompagné quatre coopératives, dans l'éolien et le photovoltaïque. Elle travaille en étroite collaboration avec les collectivités locales, souvent à l'initiative de ces projets. Pour ces projets, l'enjeu est l'accès au foncier : les toits pour le photovoltaïque et les sols pour l'éolien. En revanche, les représentants de l'association expliquent que ce qui compte est d'agir en coopération et en transparence, avec des outils adaptés à chaque territoire : « il n'y a pas de modèle. Il faut composer avec les acteurs d'un territoire ». Le projet peut prendre du temps à se mettre en place. Il s'agit d'échanger de façon régulière avec les acteurs du territoire et identifier ce qui peut être source d'opposition. Le cas d'Andilly où un projet éolien citoyen a vu le jour montre un cas de territoire sur-sollicité par des demandes d'acteurs privés pour développer des parcs éoliens. Ce n'est pas tant l'éolien qui dérangeait le maire que le fait que ce soit développé par des acteurs privés : A nous l'énergie a répondu en proposant la mise en place d'un parc éolien citoyen afin de justifier un retour économique direct au territoire.

Une fois que la dimension territoriale est justifiée, il s'agit de s'assurer que le capital du projet est bien détenu en majorité par les acteurs du territoire, citoyens, agriculteurs, collectivité, même si des acteurs extra-territoriaux le soutiennent. A nous l'énergie propose de réunir systématiquement tous les acteurs qui pourraient être impactés de près ou de loin par le projet et de définir ensemble les externalités négatives possibles et réelles. Ils invitent également à nommer les risques de façon concrète et d'ouvrir la possibilité, sur une base argumentative

solide, de définir des formes d'indemnisation potentielle basées sur les risques réels, indemnités qui pourraient être financés grâce aux bénéfices du projet : s'ils sont grands, cela signifie que le projet est grand aussi, que les impacts sont supérieurs et qu'une marge d'indemnisation existe. L'important est de laisser la possibilité et le dialogue ouvert. Pour cela, il est important d'écouter et de partir des besoins du territoire, à l'échelle d'implantation des projets : « Si on est à l'écoute d'un territoire, il y a des gens qui vont se sentir respectés parce qu'ils vont parler de ce qu'ils connaissent, ils vont parler de ce qu'ils vivent sur leur territoire ». L'association recommande de commencer par la nomination des valeurs situées en arrière du projet, afin de définir « l'âme du projet » et répondre à la question : quel projet veut-on monter ? Surtout, la question de la temporalité est centrale :

« Les premières personnes qui vont s'engager, sont soit des passionnés d'énergie, soit des individus qui ont travaillé dans le domaine, ou qui sont très engagés dans la transition. A l'inverse, tu peux toucher rapidement des opposants affirmés. Par contre, petit à petit, tu vas toucher des riverains, des gens du coin qui connaissent un peu moins le sujet, mais qui sont concernés parce qu'ils sont situés juste à côté. Et après, au fur et à mesure, mais c'est ça qui est long et c'est pour ça aussi que pour moi c'est important que ce soit des projets qui s'étalent sur la durée, tu élargis le cercle et puis à force d'en parler, tu intéresses de nouvelles personnes. Les personnes qui sont très intéressées vont commencer à en parler autour d'eux et le cercle s'agrandit au fur et à mesure ».

Dans le cas du parc éolien citoyen d'Andilly, un comité de suivi a été mis en place au sein duquel il était possible d'écouter les griefs des différents acteurs, de mettre à jour le projet en cas de sujets en tension, et de laisser la place pour une évolution du projet.

Pour citer d'autres cas, une unité de méthanisation a vu le jour à Surgères et offre d'autres enseignements. Le projet n'a pas été porté par une association comme A nous l'énergie mais par des agriculteurs. L'un des agriculteurs a décidé de prendre une place importante dans le projet. Son rôle de leader a été déterminant selon les porteurs du projet Méthadoux. En décidant de « prendre la main » et de devenir le référent principal, il a apporté une « crédibilité » au projet. Entre la conception et la mise en œuvre, le projet a peu évolué conservant une certaine cohérence qui a été plus facile à justifier auprès des différents acteurs du territoire. Également, pour répondre à toute potentielle contestation sociale émergente, les porteurs du projet ont mis en place une surveillance des réseaux sociaux dès les premières phases du projet afin d'observer les réactions sociales et prévenir la montée d'une contestation. A chaque réaction sociale en lien avec le projet, les porteurs répondaient eux-mêmes, avec des réponses argumentées afin d'éviter que la contestation se base sur de faux arguments.

Sur le territoire de Fontenay-en-Vendée, un projet de méthanisation est en train de se monter. Le projet est à l'initiative de la Communauté de commune et représente le premier projet porté sur leur territoire. L'idée a émergé lors de la conception du PCAET, et face au potentiel méthanisable du territoire. En 2021, tous les agriculteurs du territoire sont rencontrés pour leur faire une présentation de ce qu'est la méthanisation, de son lien avec le Plan Climat et du potentiel représenté par ce type de projet. Un noyau dur d'agriculteurs est intéressé et continue de travailler sur le projet avec l'accompagnement du Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV) et de la Communauté de commune qui coordonne et

anime les réunions et met à disposition des salles afin de les guider dans la définition du projet, le financement de l'étude de faisabilité, trouver un cabinet pour les accompagner dans la création d'une société, et faire vivre le groupe (les relancer pour qu'il y ait des réunions). Ce rôle s'est réduit lorsqu'un agriculteur a pris en main le projet en 2024, lorsqu'une SAS a été créée, qu'un président et un vice-président ont été nommés. La Communauté de commune est entrée au capital de la SAS en attendant que le capital soit suffisant pour se retirer et permettre aux habitants d'investir dans le projet.

Dans ce cas, le portage politique local est présenté comme un avantage. Le projet est également accompagné par un développeur depuis 2024 car les agriculteurs ne se sentaient pas de porter financièrement seul le projet. Un développeur s'est présenté, déjà impliqué dans un projet à proximité, à Saugon, à hauteur de 15% du capital. Sa proximité au territoire et son investissement partiel dans le projet a encouragé les agriculteurs à le choisir comme partenaire. Jusqu'à présent, c'est ce qui a bien fonctionné est la communication autour du projet par le biais du Plan Climat, et donc avec une connotation environnementaliste assumée, qui, à cette étape, n'a pas suscité d'opposition. Cependant, le projet n'est pas encore passé devant l'ICPE et l'enquête publique n'est pas encore commencée. Une première réunion d'information, organisée à l'initiative de la Communauté de communes, a eu lieu en avril 2026 à laquelle il n'y a pas eu d'opposition, mais au contraire du soutien, malgré de nombreux échanges avec la salle autour des impacts potentiels du projet. Le choix de la transparence complète a facilité le dialogue (par exemple la prise en compte du fait que le projet se situe à proximité d'un refuge canin). Le projet est d'envergure (35 000 m² d'emprise au sol avec 35 000 tonnes d'intrants) et il reste à risque d'oppositions. Le territoire a d'ailleurs vécu des oppositions sociales à des projets photovoltaïques et éoliens. En réactions à ces oppositions, les élus ont fait le choix de passer une motion contre le développement de futurs projets éoliens. Pour ce projet, le choix a donc été de se concentrer sur ce qui fait débat au sein du territoire et d'inclure des clauses limitatives sur ces sujets. Ainsi, sur les 15% autorisés par la loi d'intrants issus de productions de maïs, seulement 1% sera utilisé, et il n'y aura pas d'irrigation pour favoriser la production d'intrants. Également, lors d'un départ à la retraite ou d'un retrait d'un agriculteur, seulement un autre agriculteur du territoire pourra s'engager dans le projet afin d'éviter la prise en main par un acteur industriel.

Conclusion

Le projet Méthadoux a eu plusieurs vies entre ses débuts en 2006 et aujourd'hui. Son contexte de création, dans les débuts des projets de méthanisation territoriale, a profondément orienté son évolution. Les porteurs et accompagnateurs du projet étaient alors peu préparés à la mise en œuvre de ce type de projet. Ce projet démontre la lourdeur que ce type de projet peut être, en particulier pour les agriculteurs qui les portent, mais également pour les acteurs intermédiaires. Dans le cas de Méthadoux, les acteurs intermédiaires ont eu un rôle limité. Certains d'entre eux, dont la Chambre d'agriculture et le Parc naturel régional du marais Poitevin ont accompagné le projet, mais le soutien politique local n'était pas suffisamment présent. En revanche, ce cas d'étude démontre le rôle central des individus, des personnalités et des relations interpersonnelles dans l'évolution du projet. Malgré les obstacles nombreux et

les signes de faible appropriation sociale, mais également politique du projet, les porteurs de projet ont souhaité poursuivre. Le manque de perspective sur l'avenir, sur la capacité d'une mobilisation sociale a persisté dans le temps si elle n'est pas écoutée, reconnue ou prise en considération, ainsi que le manque de capacité des différents acteurs à se projeter au sein d'un projet concret et délimité a impacté négativement et en profondeur le projet.

A plusieurs égards, et en s'appuyant sur d'autres cas de projets qui ont eu lieu en France, l'observation de la contestation sociale mérite d'appuyer une certaine reconnaissance des craintes, arguments et discours défendus par les opposants au projet. Le manque de communication transparente autour du projet, l'arrivée trop tardive de réponses aux questions des citoyens, le manque de savoir-faire en matière de participation citoyenne des acteurs qui ont organisés et animés les réunions organisées, l'annulation de réunions et la rupture des échanges entre acteurs, font état d'un déficit démocratique général autour de ce projet. Ces constats sont en partie le résultat d'un manque de formation, de connaissance et de prise de recul sur ces démarches, reconnu par ceux qui ont pris part au projet.

D'autres éléments, pas moins importants, mais qui dépassent le rôle des porteurs de projet concernent les rôles joués par le contexte territorial. En termes d'aménagement et de développement économique, qui malgré la dimension rurale et agricole importante, n'a pas facilité la justification du projet. Pour permettre à ce type de projet de se mettre en œuvre, le projet aurait dû être plus clair et délimité autour des co-bénéfices qu'il pouvait rendre au territoire et ses habitants. En terme social, le projet a été impacté par des relations interpersonnelles, des conflits historiques entre habitants, et un tissu social peu soudé à l'origine mais qui s'est en partie soudé autour de la mobilisation contre le projet. L'environnement socio-spatial dans lequel ce type de projet se met en place invite à réaliser des études, des diagnostics, échanger avec ceux et celles qui habitent ces territoires, et ce bien avant le début des procédures de mise en œuvre des projets. Bien que les compétitions politiques locales ne soient pas toujours visibles, elles peuvent là aussi être analysées dans le cadre de réunions collectives où les différents porteurs de projet prennent place. La capacité d'un groupe varié à mobiliser et être moteur autour d'un projet peut contrebalancer les rôles joués par certains individus. A l'inverse, si le projet est un projet par et pour le territoire, il permet de mobiliser davantage des acteurs politiques dont l'intérêt se tourne vers le territoire, et son développement économique.

Aujourd'hui, les mémoires du projet Méthadoux sont limitées. Elles sont concentrées dans les mémoires des acteurs les plus investis autour du projet, que ce soit du côté de ceux qui l'ont porté, que ceux qui se sont engagés dans les associations d'opposition. Valoriser ces mémoires participe à reconnaître les discours des uns et des autres, et leur légitimité face à un projet qui a dépassé un certain nombre de ces acteurs. Prendre connaissance de ces mémoires qui sont l'expression de vécus variés, contribue à ouvrir un débat sur la méthanisation, et sur les apprentissages qui peuvent ressortir de ce type de projet. Le conflit, lorsqu'il est écouté, nourrit le débat. Il peut ouvrir un espace de négociation transparent autour de la mise en place de projets futurs basés sur ces apprentissages. Il offre également la possibilité de répondre aux questions : pourquoi a-t-on besoin de projets de méthanisation ? Si de nouveaux projets émergent sur le territoire de l'agglomération de La Rochelle ou celui de la Communauté de communes Aunis-Atlantique, qu'apporteront-ils et à qui serviront-ils ?

Les réponses à ces questions impliquent des dimensions politiques, sociales, environnementales et spatiales. Ce territoire est un territoire impacté par les effets à long terme produit par une agriculture intensive, émettrice d'externalités négatives plurielles (pesticides, pollutions atmosphérique, accaparement de l'eau, assèchement des sols) dont une grande partie des productions ne bénéficient pas directement au territoire. La méthanisation peut-elle s'insérer dans ces enjeux ? Tout en s'intégrant dans ces enjeux, peut-elle être pensée en intégrant et en explicitant ses propres externalités négatives, et en les mettant en perspective avec ses potentiels bénéfiques ? Les habitants s'attendent à des réponses à ces questions. Aujourd'hui, les exemples de projets de méthanisation réussis existent. Ils transmettent des apprentissages. Ils ne sont en revanche pas généralisable car chaque projet dépend du territoire. La dimension territoriale centrale des projets de méthanisation implique une place centrale accordée au temps car ces projets demandent du temps. Ce temps ne répond pas forcément à celui des programmes politiques et des politiques publiques. Il n'est cependant pas compressible au risque de recréer les bases d'une contestation sociale et politique.

Bibliographie

- ADEME (2022). Les chiffres clés de la méthanisation. Faits et Chiffres. URL : [https://infos.ademe.fr/magazine-fevrier-2022/faits-et-chiffres/les-chiffres-cles-de-la-methanisation/#:~:text=Plus%20de%201175%20unit%C3%A9s%20de,au%201er%20janvier%202021\).&text=La%20m%C3%A9thanisation%20c'est%20quoi,produits%20et%20r%C3%A9sidus%20de%20cultures%E2%80%A6](https://infos.ademe.fr/magazine-fevrier-2022/faits-et-chiffres/les-chiffres-cles-de-la-methanisation/#:~:text=Plus%20de%201175%20unit%C3%A9s%20de,au%201er%20janvier%202021).&text=La%20m%C3%A9thanisation%20c'est%20quoi,produits%20et%20r%C3%A9sidus%20de%20cultures%E2%80%A6)
- Arciniega, G. L. R., Dobigny, L., Juttau, P. (2023). L'opposition à la méthanisation, c'est du NIMBY ! In Dziebowski, A., Guillon, E., Hamman, P. *Idées reçues sur la méthanisation agricole*. Le Cavalier Bleu, pp.83-90. hal-04279518
- Anzalone, G. et Retière, A. (2018). Projets collectifs de méthanisation : une démarche agricole en lien avec le territoire. Territoires en transition énergétique et sociétale : quel rôle pour les dynamiques collectives en Pays de la Loire ? halshs-01783735
- Aunis Atlantique (2019) Plan Climat Air Energie Territorial – Diagnostic. 117 pages.
- Béline, F., Dabert, P., Peu, P., Girault, R. (2010). La méthanisation des effluents d'élevage en France et en Europe : principe, état des lieux et perspectives. *Fourrages*. 203. pp.155-161. [hal-02594450](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02594450)
- Béline, F., Girault, R., Peu, P., Trémier, A., Téglia, C. et Dabert, P. (2012). Enjeux et perspectives pour le développement de la méthanisation agricole en France. *Sciences Eaux & Territoires*, Numéro 7(2), 34-43. <https://doi.org/10.3917/set.007.0034>.
- Bertolino, A. M., Giganti, P., Denes dos Santos, D. et Falcone, P. M. (2023). A Matter of Energy Injustice? A Comparative Analysis of Biogas Development in Brazil and Italy. *Energy Research & Social Science*. 105. DOI : [10.1016/j.erss.2023.103278](https://doi.org/10.1016/j.erss.2023.103278)
- Bloch, M. (1952). *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*. Cahier des Annales, 3. Librairie Armand Colin. Paris. 2^e édition. 112 pages. (1^e éd. 1949).
- Bouba-Olga, O., Boutry, O. et Rivaud, A. (2009). Un approfondissement du modèle exit-voice par l'économie de la proximité. *Natures Sciences Sociétés*. 17(4). p. 381-390. <https://stm.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2009-4-page-381?lang=fr>.
- Bourdier, L. (2019). Socio-anthropologie des Énergies Marines Renouvelables en Basse-Normandie. Sociologie. Université de CAEN Normandie. Français. (NNT : 2019NORMC029). (tel-04262174)
- Bourdin, S., Nadou, F. et Raulin, F. (2019). Les collectivités locales comme acteurs intermédiaires de la territorialisation de la transition énergétique : l'exemple de la méthanisation. *Géographie, économie, société*. 21(4), 273-293. <https://doi.org/10.3166/ges.2019.0016>.
- Bourdin, S. (2020). Concertation, localisation, financements. Analyse des déterminants du déploiement de la méthanisation dans le Grand-Ouest français », *Économie rurale* [En ligne]. 373. DOI : <https://doi.org/10.4000/economierurale.8043>

- Bouzin, A. (2024). Industrialiser la méthanisation agricole. Les reconfigurations d'une filière soumise aux exigences de production et de rentabilité », *Développement durable et territoires* [En ligne]. Vol. 15. N°3. DOI : <https://doi.org/10.4000/13cqe>
- Callon, M. et Law, J. (1997). L'irruption des non-humains dans les sciences humaines : quelques leçons tirées de la sociologie des sciences et des techniques. In B. Reynaud, B. *Les limites de la rationalité*. Tome 2 : Rationalité, éthique et cognition. La Découverte. p. 99-118. DOI : <https://doi.org/10.3917/dec.reyna.1997.01.0099>.
- Cefaï, D. (1996). La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques. *Réseaux*. 14(75). p. 43-66. DOI : <https://doi.org/10.3406/reso.1996.3684>
- Charaudeau, P. (2013). *Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours*. De Boeck Université.
- Communauté d'Agglomération de La Rochelle (2024) Plan Climat Air Energie Territorial. 251 p.
- Condor, R. (2019). L'entrepreneuriat collectif dans la méthanisation agricole. *Systèmes alimentaires / Food Systems*. 4. Varia. p.71-91. [hal-02428966](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02428966)
- Couturier, C. (2013). Méthanisation agricole : quelle rentabilité selon les projets ? *Sciences Eaux & Territoires*. 12(3), 72-77. <https://doi.org/10.3917/set.012.0072>.
- Dana, A. K. (2016). La communication médiatique au service de l'environnement ? la crise des déchets au Liban. *Communication, Technologies and Development*. 3. DOI : <https://doi.org/10.4000/ctd.1004>
- Depoudent, C., Anzalone, G., Mazaud, C., Boudes, P. (2020). Facteurs humains et sociaux de réussite des projets de méthanisation territoriale. *52^{ème} journées de la recherche porcine 2020*. IFIP. INRAE, Paris, France. pp.233-234. [hal-02795819](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02795819)
- Devine-Wright, P. et Manzo, L. (2020). *Place attachment: Advances in theory, methods and applications*. Taylor & Francis Group, Milton, United Kingdom
- Dobigny Laure (2015). Le rôle central des agriculteurs dans les projets d'EnR : Apports pour une socio-anthropologie des énergies renouvelables. In Zelem, M.-C., C. Beslay, C. (eds), *Sociologie de l'énergie. Gouvernance et pratiques sociales*, Paris, CNRS éditions. p.349-356
- Dziebowski, A. et Hamman, P. (2025). Quelle acceptabilité de la méthanisation agricole ? Un point de littérature comparée France/Europe en sciences sociales ? *VertigO* [En ligne], 25-2. DOI : <https://doi.org/10.4000/15gz6>
- Flaminio, S. (2016). Ruptures spatio-temporelles dans les représentations médiatiques des barrages (1945–2014). *L'Espace géographique*. 45(2). p. 157-67. DOI : <https://doi.org/10.3917/eg.452.0157>
- Goffman, Erving (1963). *Behavior in public spaces*. New York: The Free Press.

- Grannec M.L., Salinas M., Ramonet Y., Boudes P. (2015). Conflits locaux liés à la perception sociale de l'élevage porcin en Bretagne à travers l'étude de regards croisés de différents acteurs du territoire. *Journées de la recherche porcine 2015*. p. 209-214.
- Lazzarotti, O. (2006). Habiter, aperçus d'une science géographique. *Cahiers de géographie du Québec*. 50(139). p. 85–102. DOI : <https://doi.org/10.7202/012936ar>
- Levet, A. (2020) Etat de l'art de la micro-méthanisation. Le développement de la micro-méthanisation en France. Rapport de recherche. Métha'synergie.
- Magnani, N. (2012). Exploring the Local Sustainability of a Green Economy in Alpine Communities: A Case Study of a Conflict Over a Biogas Plant. *Mountain Research and Development*, 32(2), 109-116. DOI : [10.1659/MRD-JOURNAL-D-11-00105.1](https://doi.org/10.1659/MRD-JOURNAL-D-11-00105.1)
- Mazaud, C. et Pierre, G. (2019). Un territoire rural dans la transition énergétique : entre démarche participative et intérêts particuliers. *Lien social et Politiques*. 82. p.118–138. <https://doi.org/10.7202/1061879ar>
- Mazeaud, A. (2024). *(In)capacités climatiques urbaines. Les contradictions d'une ville moyenne littorale à l'avant-garde écologique*. Sciences de l'Homme et Société. Université de Lille. [tel-04821594](https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-04821594)
- Mbembe, A. (2002). The Power of the Archive and its Limits. In: Hamilton, C., Harris, V., Taylor, J., Pickover, M., Reid, G., Saleh, R. (eds) *Refiguring the Archive*. Springer, Dordrecht. DOI : https://doi.org/10.1007/978-94-010-0570-8_2
- Melé, P. (2013). *Conflits de proximité et dynamiques urbaines*. Presses universitaires de Rennes. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.27301>.
- Pacaud, S., Le Roux, Y. et Feidt, C. (2013). Projet collectif de méthanisation en milieu rural. *Pour*. 218(2). p. 99-108. <https://doi.org/10.3917/pour.218.0099>.
- Pascal Grouiez. (2021). Une analyse de filière des dynamiques de revenus de la méthanisation agricole. *Notes et Etudes Socio-Economiques*. 49. p.41-61. hal-03406392
- Raffin, F. et Dormoy, C. (2021). Le méthaniseur et le paysage. *Projets de paysage* [En ligne]. DOI : <https://doi.org/10.4000/paysage.20723>
- Retière J.-N. (2003). Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire. *Politix*. Vol. 16. N° 63. p. 121-143. DOI : <https://doi.org/10.3406/polix.2003.1295>
- Rhodes, M., A., Price, W., R. et Walker, A. (2021). *Geographies of post-industrial place, memory, and heritage*. Milton Park, Abingdon, Oxon, New York, NY : Routledge.
- Rui, S., Bouzin, A., Samson, A. (2023). Étude sociologique des conflits relatifs aux projets de méthanisation agricole en Nouvelle-Aquitaine. Centre Émile Durkheim ; Région Nouvelle-Aquitaine. 71 pages. [hal-04453702](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-04453702)

Sadet-Bourgeteau, S., Maron, P.-A. et Ranjard, L. (2020). Que sait-on vraiment de l'impact des digestats de méthanisation sur la qualité biologique des sols agricoles ? *Revue AE&S*. 10-1 Agronomie et méthanisation. DOI : [10.54800/euq752](https://doi.org/10.54800/euq752)

Soland M., Steimer N., Walter G. (2013). Local acceptance of existing biogas plants in Switzerland. *Energy Policy*. Vol. 61. p. 802-810. DOI : 10.1016/j.enpol.2013.06.111

Surraud, M.-G. et Camguilhem, S. (2018). *Méthanisation agricole : quels leviers pour la légitimation des projets dans les territoires ? Etude de cas dans le Tarn&Dadou*. Rapport de recherche. Projet Accept'Biogaz.

Torre, A. et Beuret, J. E. (2012). *Proximités territoriales*, Paris, Economica.

Villeta-Petit, M. (1989). Le chez-soi : espace et identité. *Architecture et comportement*, Lausanne, Vol. 5, n°2.

Vue, S. et Garambois, N. (2017). Politique énergétique allemande et agriculture au Jura souabe : denrées agricoles ou méthane ? *Économie rurale* [En ligne]. DOI : <https://doi.org/10.4000/economierurale.5363>